

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53<sup>ème</sup> ANNÉE - NUMÉRO 735

08 OCTOBRE 1999 - 150 Francs CFA

## KÉRÉKOU VEUT-IL LA MÊME CHOSE ET SON CONTRAIRE ?

Moralisation de la vie publique, bonne gouvernance, transparence dans la gestion des affaires publiques ; telles sont les rengaines rabâchées tous azimuts par le gouvernement « Kérékou II » en place depuis le 4 avril 1996. Il ne rate d'ailleurs aucune occasion pour clamer « à la face du monde » sa détermination à mettre en œuvre une politique hardie de moralisation de la vie publique, en toute transparence. Pour ce faire, le chef de l'État a organisé depuis 1996 : colloques, conférences, forums, séminaires et autres rencontres... qui ont abouti à des recommandations et résolutions réunies dans des plaquettes et dépliants. Tout récemment, des manuels de procédure de passation des marchés publics édités par le pouvoir ont fait l'objet de vulgarisation soutenue par une forte campagne médiatique. Un code d'éthique a été élaboré et mis en circulation. Les structures de moralisation, elles, sont légion : « cellule de moralisation de la vie publique », « commission ad hoc de vérification », « comité de suivi de mise en œuvre des résolutions de la conférence économique » et que sais-je ! L'arsenal de dispositions mis en place fait croire que la lutte pour l'amorce d'une gestion transparente est lancée sous le règne de Kérékou II. Souvenons-nous

des tractations qui ont précédé en 1997 la nomination des directeurs des services publics des moyens de communication sociale. La formule « géniale » et « idéale » trouvée par le pouvoir a été celle de l'appel à candidature, favorablement accueillie par une grande majorité de la population béninoise. Depuis lors et régulièrement, le pouvoir en fait usage pour la nomination des hauts cadres de l'État.

### ET POURTANT !

Ces derniers jours, des éléments, par-don certains agissements du gouverne-

ment « Kérékou II », semblent mettre en doute la réelle volonté du général à confirmer que son mandat en cours est véritablement mis sous le signe de la transparence, surtout dans le domaine de la gestion des affaires publiques. Le non respect de certains bons principes mis en place par le gouvernement « Kérékou II » et qui sont bien appréciés par la population est bien là pour le démontrer et c'est dommage ! Force donc est de conclure malheureusement à cela. Oui ! c'est vraiment dommage qu'on en arrive à une telle conclusion. Mais les faits nous y obligent. Quand, par exemple, on cherche à analyser

(Lire la suite à la page 2)

## LES ORIGINES DES JUBILÉS

La célébration du « Pardon de Célestins », origine de tous les Jubilés chrétiens, s'est achevée le dernier week-end du mois d'août 1999 à Aquila, en Italie. Le moment culminant de la célébration a été la procession avec la « Bulle du pardon » écrite par le Pape qui a convoqué le premier jubilé de l'histoire chrétienne, dans la ville d'Aquila, en 1294.

Célestin V (Pietro del Morone) était un ermite qui vivait retiré dans les Abruzzes (le Morone), dans une petite église construite sur le flanc de la montagne. Son rayonnement était tel qu'il commençait à attirer un grand nombre de personnes. Le jeune ermite dut s'installer dans un endroit encore plus inaccessible. C'est là qu'il fonda la Communauté religieuse de l'Esprit-Saint, avec ses disciples ermites qui suivirent son exemple. Il vécut cette vie d'ermite pendant quarante ans.

En 1294, Charles d'Anjou, roi de Naples, monta jusqu'à l'ermitage. Il était inquiet pour la situation de l'Église. Le siège de Pierre était vacant depuis deux ans car les cardinaux, réunis à Pérouse, ne parvenaient pas à se mettre d'accord pour élire un nouveau pape. Le vieil ermite remit au roi une lettre adressée aux cardinaux, leur demandant de prendre rapidement une décision. Lorsque le conclave reçut la lettre, il comprit que Pietro del Morone était celui qui pouvait le mieux venir à bout de la situation difficile de l'époque. Il fut élu évêque de Rome. C'était le 5 juillet 1294.

### UN GESTE DE RÉNOVATION

Le nouveau pape était âgé de 80 ans. Il résolut d'entreprendre une profonde rénovation des coutumes des hommes d'Église qui ne savaient pas toujours bien différencier le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Il se mit à chercher un signe convaincant pour inviter l'Église à retrouver l'esprit évangélique. Avant même d'arriver à Rome il avait trouvé : il allait convoquer une année de pardon des péchés et de retour à l'austérité et à la fidélité évangéliques.

Mais le vieil ermite se rendit très vite compte qu'il n'était pas préparé à affronter la charge qu'il avait acceptée. Face à une curie qui connaissait tous les secrets et les astuces de la politique de l'époque, devant le peu de connaissances qu'il avait lui des lois et la peur de voir sa vie spirituelle rongée par le pouvoir temporel, Pietro del Morone, présenta sa démission

(Lire la suite à la page 11)

## LES JEUNES DÉTIENNENT ENTRE LEURS MAINS L'AVENIR DU MONDE ET DE L'HUMANITÉ

(...) Vous, les jeunes, ainsi que tous ceux que vous représentez, devez être les premiers à réaliser les espérances de vos peuples et du monde entier. Les décisions que vous prenez en ce qui vous concerne et ainsi que votre vocation dans la société décideront des perspectives de paix, pour le présent comme pour l'avenir.

Chers jeunes (...), je vous renouvelle aujourd'hui l'invitation que j'ai adressée à tous les jeunes à l'occasion de la Journée mondiale de la paix de 1985, soulignant le rôle que les jeunes sont appelés à jouer dans les efforts visant à promouvoir la paix. Au seuil du nouveau millénaire,

vous devez comprendre plus clairement que l'avenir de la paix, et donc l'avenir de toute l'humanité, dépend des choix fondamentaux que fera votre génération. Dans quelques années, votre génération sera responsable du destin de vos peuples, de vos nations et du monde. Vous avez le devoir moral de contribuer à édifier une société nouvelle, à bâtir une nouvelle civilisation, fondée toujours plus solidement sur le respect mutuel, la fraternité et l'esprit de coopération. Aucun de nous n'est seul dans ce monde, chacun de nous représente une pièce vitale dans la grande mosaïque de l'humanité tout entière.

N'ayez pas peur du défi qui vous attend : votre espérance et votre jeu-

nesse vous aideront dans cette tâche exigeante. Mais vous ne pourrez l'accomplir que si vous diffusez dans vos cœurs la paix que vous vous proposez d'apporter à vos peuples et au monde — non plus une paix fondée uniquement sur des accords, aussi nobles et nécessaires soient-ils, mais une paix qui prend naissance en chaque personne... Il

s'agit d'une condition essentielle à une paix stable et durable.

En conclusion, je vous rappelle de manière particulière ce que j'ai dit aux jeunes du monde dans le message susmentionné : « l'avenir de la paix se trouve dans vos cœurs. Pour construire l'histoire,

comme vous pouvez et devez le faire, il faut que vous libériez l'histoire des fausses routes qu'elle prend. Pour y parvenir, il faut que vous ayez une profonde confiance en l'homme et — une profonde confiance dans la grandeur de la vocation humaine — vocation à laquelle vous répondrez en respectant la vérité, la dignité et les droits inviolables de la personne humaine » (...).

Rome : audience générale du 22 septembre 1999

Jean-Paul II

Message pour la paix aux jeunes israéliens et palestiniens.

### A L'ÉCOUTE DU PAPE



## LA MUSIQUE RELIGIEUSE : UNE ŒUVRE SACRÉE

Depuis environ vingt ans, notre pays, le Bénin, a vu naître beaucoup de musiciens et de chanteurs profanes. Plusieurs rythmes très emballants se sont succédé : Tchatcho, Raggar, Bachégoué, N'dombolo, Mapouka... tous importés. Vu ce résultat très frappant, nous pouvons déjà commencer à nous féliciter d'une certaine évolution musicale dans notre pays ; tant et si bien qu'on ne fait plus rien sans la musique, belle et foudroyante : que ce soit à des cérémonies funébres, à des rencontres sportives ou aux fêtes annuelles, la musique à plein tube se positionne comme incontournable.

La chose arrive jusque dans certaines chorales des jeunes qui veulent

(Lire la suite à la page 9)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

## LA SÉCURITÉ EN QUESTION AU BÉNIN

Des actes crapuleux de malfrats invétérés viennent perturber, chaque jour qui passe, la paix et la quiétude des paisibles populations béninoises. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, différentes localités du territoire béninois sont en proie à des actes horribles de bandits de grand chemin. Après le hold up du Financial Bank et tout ce qui a suivi, on était en droit de conclure qu'enfin le mal est sur le point d'être endigué. Erreur d'appréciation. Car, que ce soit à Djakotomey, Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji, Porto-Novo, Parakou ou ailleurs, la résurgence des actes criminels posés par de grands voleurs est devenue, ces derniers jours, monnaie courante. Ainsi successivement, un véhicule de projet, 4 x 4, a été attaqué à Parakou, le véhicule de fonction du président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Guy Adjanohoun, a été braqué sur la route de Porto-Novo, un incendie suspect s'est déclaré au domicile du député Béatrice Lakoussan, vice-présidente de la commission des lois, etc.

Que c'est bien triste ! Mais le plus triste à la fois le plus inquiétant est l'exploitation qu'en font les animateurs de la vie politi-

que. En effet, la Renaissance du Bénin dont Guy Adjanohoun est un des membres influents n'a trouvé mieux que de publier un communiqué de presse dans lequel on tente d'établir une liaison de causalité entre ces actes et les prochaines consultations électorales. Et le mercredi 6 octobre dernier, au cours d'une conférence publique organisée par le même parti à son siège, à Cotonou, on annonce en substance une menace d'assassinat qui pèserait sur le président Soglo. Curieusement, la présidence de la République, pour des raisons de sécurité dit-on, vient d'ordonner l'évacuation des personnels de certains services administratifs qui sont aux alentours du domicile du chef de l'Etat, le président Mathieu Kérékou. Ainsi, et si l'on n'y prend pas garde, l'escalade en escalade, la crise de confiance larvée qu'entretiennent certaines sommités politiques de chez nous pourrait bien dégénérer en crise suicidaire de sécurité.

Face à la situation d'insécurité qui règne actuellement au Bénin, le pouvoir public a absolument une grande responsabilité dans la recherche de solutions durables et efficaces pour décourager les mal-

frats et leurs commanditaires. Sa crédibilité même en dépend. D'ailleurs, sans la paix, pas de développement. Mais au-delà, reconnaissons que toutes les Béninoises et tous les Béninois de par leur attitude d'observateurs souvent passifs sont coupables dans cette situation d'insécurité qui ne fait que dangereusement se développer. En guise d'élémentaires précautions, la population ne doit plus faciliter l'hébergement des malfrats. Quiconque héberge même un seul malfrat ou se refuse de coopérer sciemment ou non avec les forces de sécurité, se fait de facto complice dans le développement de l'insécurité galopante au Bénin. Cette complicité rend parfois la tâche difficile aux forces de sécurité qui sont, à tort ou à raison, accusées de démontrer leur incapacité à assurer la sécurité dans le pays. Cependant, il faut reconnaître que la collaboration entre la police, la gendarmerie et la population est nécessaire et indispensable pour juguler cette situation d'insécurité qui ne fait que détruire le tissu économique du pays.

Dès lors, chaque Béninoise et chaque Béninois doivent pouvoir jouer convenablement leur partition pour une lutte ef-

ficiente contre l'insécurité. Il ne sert d'ailleurs à rien de vouloir jeter l'eau de crabe sur tel ou tel dans cette situation qui n'arrange guère personne. C'est la main dans la main avec l'exécutif, le législatif, le judiciaire et le simple citoyen que nous rétablirons la paix et la quiétude, socle du développement dans tout pays.

Par ailleurs certains faits troublants semblent donner raison à ceux qui disent que nous n'avons plus de force de sécurité au Bénin : Justin Tossou, chef de la brigade anticriminelle est abattu froidement à bout portant en son domicile le 24 juin 1999 et, jusqu'à ce jour, les auteurs ne sont pas identifiés, en tout cas pas à la connaissance de la population. Et pour cause ! Le sieur «Dévi», principal instigateur des vendictes populaires dans le Mono et le Couffo a eu officiellement l'opportunité d'organiser son meeting de démonstration de lynchage de bandits à Lokossa le dimanche 3 octobre dernier, en libérateur très apprécié et salué par les populations du Mono et du Couffo. Voilà malheureusement où on en vient quand l'Etat démissionne.

Philippe L. Amoussou

## KÉRÉKOU VEUT-IL LA MÊME CHOSE ET SON CONTRAIRE ?

(Suite de la première page)

un tant soit peu la précipitation qui a caractérisé le limogeage de l'ancien directeur du Port autonome de Cotonou, Mme Ginette Symphorose Goudjo, on ne peut tirer autre conclusion que celle là. Tenez ! Madame Ginette S. Goudjo est arrivée à la tête de cette grande unité économique à la suite d'appel à candidature. Malheureusement, on n'a pas cru devoir respecter la même procédure au moment de nommer son remplaçant. Cela montre le caractère peu sérieux dont fait montre le gouvernement « Kérékou II » dans la prise de certaines décisions engageant pourtant la vie de tout une unité économique qui, par surcroît, est un des piliers de l'économie du Bénin.

### UN AVEU D'INCONSÉQUENCE

Ce bien malheureux acte qui constitue une méprise très grave de la part du gouvernement « Kérékou II » n'a pu passer inaperçu. Les réactions et les interrogations étaient, telles qu'au cours d'une conférence de presse le vendredi 24 septembre dernier, le ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme, Joseph Gnononfoun, a reconnu que le gouvernement s'y est mal pris dans la manière dont le nouveau directeur général du Port a été nommé. La procédure d'appel à candidature a échappé au conseil des ministres, a affirmé le Garde des sceaux qui a précisé : « C'est lorsque les journaux l'ont évoqué que nous nous en sommes

rendus compte ». Plus loin, le ministre de la justice a indiqué : « ce que je sais de Ginette Goudjo est qu'elle est honnête. Elle a engagé des actions contre la corruption et a donné un nouveau visage au Port ».

Si donc il est vrai que le pouvoir public peut remplacer à tout moment ses directeurs, il est tout aussi vrai qu'il faut savoir respecter les bons principes mis en place par le pouvoir qu'on a la lourde responsabilité d'incarner. La légèreté dans le remplacement de Madame Ginette S. Goudjo est trop criarde pour être facilement acceptée quand on se donne comme un des chevaux de bataille la moralisation de la vie publique. Oui, Le pouvoir qui l'a nommé, peut la relever à tout moment de ses fonctions mais en tenant compte du respect des règles précédemment définies, la considération due à chaque être humain, le respect de l'homme et de soi, le tout soutenu par le souci de la sauvegarde du patrimoine commun et de la paix sociale. Dans tous les cas, la légèreté dont a fait preuve le gouvernement « Kérékou II » dénote son peu de sérieux dans la conduite des affaires du pays. Pour l'heure, tout



Le président Mathieu Kérékou

indique que les intentions de gérer dans la transparence clamées à cor et à cri par le président Kérékou sont à prendre avec des pincettes. La vraie volonté de moraliser la vie publique n'est pas à l'ordre du jour. D'ailleurs que l'on s'astreigne au respect du principe en revenant sur une décision erronée. Mais à ce jour rien n'y fit. Et voilà qui culpabilise le gouvernement du général Kérékou. Non point que Madame Goudjo soit inamovible ou qu'elle ne puisse pas être appelée à faire valoir ses droits à la retraite : elle a atteint l'âge limite — mais la méthode est pour le moins douteuse, d'autant que le parallélisme des formes n'a pas été respecté. Du reste, elle était absente du territoire national quand son limogeage est advenue. Alors que cache une telle hâte ?

### NI L'UN NI L'AUTRE NE PEUT MORALISER

Par ailleurs il est fortement agité ces derniers temps la menace de la levée de l'immunité parlementaire d'un honorable

député de la mouvance qui serait impliqué dans des malversations économiques. Il est vrai que la levée de l'immunité, si elle est demandée par le juge, ne peut intervenir, sauf cas de flagrant délit, que sur autorisation de l'Assemblée nationale. Or, certains milieux, à tort ou à raison, accusent le pouvoir de Kérékou d'étouffer la procédure de la levée d'immunité pour ne pas perdre encore un député. Surtout que la mouvance présidentielle est en mal de majorité parlementaire à l'Assemblée nationale. Alors, on n'hésite pas à ramer à contre courant des principes que l'on s'est soi-même tracés. De fait, les calculs politiques prennent déjà le pas sur l'ardeur de moraliser la vie publique.

En vérité, et sans être un oiseau de mauvaise augure, force est de reconnaître, au regard de beaucoup de réélités, qu'il faut vraiment un miracle pour moraliser la vie publique dans le Bénin du Renouveau. Tellement la sauvegarde des intérêts personnels et égoïstes des uns et des autres est ancrée dans les mentalités au point où il est de plus en plus presque utopique de parler de bonne gouvernance et de moralisation de la vie publique. Et aussi longtemps que le Bénin sera logé à cette enseigne, la gestion transparente des affaires publiques, la bonne gouvernance, la moralisation de la vie publique ne sont pas pour demain. En tout cas pas avec ceux qui se réclament de la mouvance comme de l'opposition aujourd'hui. C'est là la triste constat qui jette incontestablement des discrédits sur les décideurs politiques du Bénin qui ont tout l'air de placer leurs intérêts personnels au-dessus de ceux de la nation.

Alain Sessou

## ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

## ATACORA-DONGA

LE MINISTRE NATA EN TOURNÉE :  
MIEUX COMPRENDRE LES  
PRÉOCCUPATIONS DES PAYSANS

Le ministre du Développement rural M. Théophile Nata a effectué du jeudi 30 septembre au mercredi 6 octobre dernier une tournée dans le septentrion. Démarée dans les départements du Borgou et de l'Alibori, cette visite de travail s'est poursuivie dans l'Atacora et la Donga.

La première étape de la tournée du ministre s'est achevée sur le constat encourageant que le couplage coton-produits vivriers est devenu une réalité. Pour s'en convaincre, le ministre s'est rendu dans plusieurs exploitations où il a vu, à titre d'exemple, la culture du manioc en parfaite symbiose avec celle du coton. Ce choix librement fait par les opérateurs agricoles que le ministre a rencontrés est tout à fait conforme à la politique de diversification chère au gouvernement. Aussi, le ministre a-t-il instruit ses services compétents pour appuyer l'assistance technique nécessaire aux paysans et aux exploitants agricoles pour un rendement meilleur au niveau de leurs exploitations.

De l'est à l'ouest du septentrion, les réalités de la région se ressemblent et s'enchaînent. C'est avec cette vision que le ministre du Développement rural a abordé par le département de la Donga la seconde étape de sa tournée. Celle-ci a débuté dans la Circonscription urbaine de Djougou et fut marquée le samedi 2 octobre 1999 par la signature dans la localité de Bakou d'un contrat pour la gestion de la forêt classée de l'Ouédou supérieur. M. Théophile Nata a ensuite visité le centre d'alevinage de Copargo, toujours dans la Donga.

Avant de se diriger vers les hauteurs de l'Atacora, le ministre s'est rendu sur l'ex-bloc de culture de tomate de la Sonafel (Société nationale des fruits et légumes) situé à Anadana.

Au nombre des autres sites ayant retenu l'attention du ministre, on peut mentionner l'usine de concentré de tomate en cessation d'activités depuis des années et dont un racheteur béninois a entrepris la réhabilitation.

## ATLANTIQUE - LITTORAL

L'INSÉCURITÉ GAGNE DU  
TERRAIN ET MENACE LES  
POPULATIONS DE CALAVI

Le langage de vérité et de fermeté utilisé par le préfet de l'Atlantique Barnabé Dassigi devant les élus locaux lors de sa récente tournée dans la sous-préfecture d'Abomey-Calavi n'a guère surpris. En effet, si l'insécurité galopante dans cette sous-préfecture n'est sans doute pas la faute des maires et des chefs de quartier, on ne saurait en revanche parler qu'ils n'ont pas une part de responsabilité dans les trafics de pièces d'Etat civil. C'est pourquoi le préfet n'était pas allé par quatre chemins ce mardi 28 septembre dernier, pour déplorer la connivence présumée entre certains élus locaux et les hors-la-loi. Il a évoqué à cet égard, les cas de fausses pièces d'identité vendues dans les maires aux étrangers pour l'obtention du passeport béninois. Bien entendu, le préfet avait auparavant écouté les doléances des populations d'Abomey-Calavi présentées par leurs porte-parole officiels. Ne dit-on pas du reste que la première règle de l'hospitalité est l'écoute ?

La sous-préfecture d'Abomey-Calavi est en proie à l'incivisme et l'insécurité avec pour corollaires, les invectives contre les autorités locales, le vol, le viol, l'assassinat et la vindicte populaire, ont déclaré les élus locaux, à cette occasion. Ces fléaux ont atteint toutes les sphères de la vie quotidienne ont indiqué, pour leur part, les sages pour confirmer le caractère

préoccupant de la situation. Ils ont sollicité l'aide du préfet afin de pouvoir maîtriser la situation.

De son côté, le sous-préfet a souligné que, les maires de Cotonou se sont repliés sur son territoire pour y commettre des exactions. Le risque de voir l'insécurité gagner du terrain demeure permanent. Il est donc évident que la sous-préfecture d'Abomey-Calavi, porte d'entrée de Cotonou soit utilisée comme base par les malfaiteurs.

Se sentant harcelés et traqués dans Cotonou par les fréquents coups de filet de la police, les malfaiteurs ont tenté, auteurs de nombreux braquages, vols et crimes crapuleux, semblent désormais chercher leur salut dans la fuite vers les zones périphériques. Certains de ces bandits de grand chemin se sont actuellement retranchés, dans la sous-préfecture d'Abomey-Calavi qu'ils utilisent comme un de leurs bastions. C'est cette situation qui inquiète sérieusement autorités et élus locaux d'Abomey-Calavi.

## BORGOU-ALIBORI

L'INTÉGRATION RÉGIONALE  
AU CENTRE D'UN ATELIER À  
MALANVILLE

Le Bénin dispose de certains outils de développement économique dont l'importance pour l'intégration régionale n'est plus à démontrer. Les infrastructures de transport, pour ne citer que ce domaine, nous fournissent, à cet égard, des exemples éloquentes tels que le Port autonome de Cotonou, l'OCBN (Organisation commune Bénin-Niger des chemins de fer et des transports), l'axe routier Cotonou-Malanville-Niamey.

Mais il ne suffit pas de présenter des atouts. Encore faudrait-il pouvoir les valoriser de façon optimale. Dans le cas d'espèce, un tel objectif ne saurait être atteint sans conviction et sans volonté politique de la part des partenaires concernés.

On peut donc affirmer que c'est sans surprise qu'un atelier tripartite Bénin-Niger-Nigeria consacré à l'amélioration de la circulation des personnes et des biens sur l'axe routier Cotonou-Malanville-Niamey s'est tenu du jeudi 30 septembre au vendredi 1<sup>er</sup> octobre dernier à Malanville, localité frontalière Bénin-Niger.

Ledit atelier, organisé dans le cadre de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), vise à réduire, voire supprimer les barrières non tarifaires constituant des freins à la croissance et au développement des échanges économiques entre les pays membres.

L'ouverture des travaux a eu lieu en présence notamment du préfet du département du Borgou, du représentant du secrétaire exécutif de la CEDEAO et des chefs des délégations du Bénin, du Niger et du Nigeria.

L'intérêt tout particulier de cette rencontre pour le Nigeria réside dans le fait qu'ont été également prises en compte les voies secondaires rattachant certains États de la République fédérale du Nigeria à l'axe principal inter-États Cotonou-Malanville-Niamey.

Intervenant à cette occasion au nom de la CEDEAO, M. Gilles Houkpatin a réaffirmé la disponibilité et l'engagement de son institution à contribuer mieux que par le passé au progrès et au développement de la sous-région.

Le préfet du Borgou, M. Zourkanényi Tougouh, après avoir rappelé les dispositions du traité révisé de la CEDEAO qui visent à encourager et faciliter les mouvements des personnes, des biens et services au sein de la Communauté, a déploré la mise en œuvre de cette stratégie qui, à cause des tracasseries routières, ne se fait pas toujours dans les conditions souhaitées. Il a alors invité les participants à proposer au terme de leur atelier, des solutions immédiates à soumettre aux instances supérieures de la CEDEAO.

## MONO - COUFFO

ENTRETIEN ROUTIER : UN COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL MIS EN PLACE  
POUR LES PISTES RURALES

La raison d'être des pistes rurales est le désenclavement des zones rurales. Celles-ci desservent généralement d'importants pôles économiques.

C'est pourquoi, après avoir fait de ce secteur un axe vital de sa politique en matière d'infrastructures routières, le gouvernement, conséquent avec lui-même, entend faire assumer les tâches qui en découlent.

D'où l'installation mardi 28 septembre dernier à Lokossa, du comité départemental des pistes rurales du Mono et du Couffo.

Le comité, composé de huit membres, est présidé par le préfet du département.

Il a pour mission entre autres, d'évaluer les projets proposés par les comités locaux et coordonner les interventions sur le réseau des pistes du département; réaliser un arbitrage dans le choix des priorités et apporter un appui technique et administratif aux ONG et aux bénéficiaires dans la formulation et la mise en œuvre des projets.

La cérémonie d'installation du comité qui s'est déroulée le 28 septembre dernier comme indiqué tantôt, a été présidée par M. Hemiano Kakpo, directeur de cabinet du ministre des Travaux publics et des transports. À cette occasion, le représentant du ministre a insisté sur le bien-fondé d'une structure opérationnelle pour le suivi de l'entretien des pistes rurales. Ces voies, a-t-il précisé, sont indispensables non seulement au désenclavement de nos régions mais aussi et surtout au développement de notre économie.

On se rappelle que la récente saison des pluies a dépassé les limites du supportable dans la plupart des départements, rendant totalement impraticables la majeure partie de ce réseau de pistes rurales. C'est là un des défis majeurs qui attendent les futurs conseils communaux et municipaux.

## OUÉMÉ - PLATEAU

LANCEMENT DE L'ÉCOLE DU  
PATRIMOINE AFRICAIN

"Musées et éducation des enfants" : tel est le thème du 9<sup>ème</sup> séminaire des directeurs de musées et de patrimoines des pays membres de la "Prévention dans les musées africains" (PREMA) dont les travaux se sont déroulés du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre dernier à la Maison PREMA, siège de cet organisme à Porto-Novo.

La séance d'ouverture du séminaire placée sous le patronage du ministre béninois de la Culture et de la communication, M. Gaston Zossou porte-parole du gouvernement, a été marquée solennellement par le lancement de l'École du patrimoine africain (EPA). C'était devant 25 directeurs de musées représentant 13 pays africains venus prendre part à ce séminaire ainsi qu'en présence de nombreux invités d'honneur.

Le thème "Musées et éducation des enfants" est inspiré, selon le directeur de l'École du patrimoine africain (EPA), M. Alain Godonou par "la situation de crise profonde que traversent les sociétés africaines... L'Afrique apparaît aux yeux de l'opinion internationale comme le continent des guerres et des désastres naturels; elle est le continent le plus assisté du monde... Et l'urgence dictée par les catastrophes, fait oublier les solutions à long terme, fondées dans la conscience des hommes. Dans ce contexte, personne ou presque ne pense réellement à l'éducation des jeunes africains, à les aider à penser autrement afin de préparer l'avenir. Le musée et les institutions assimilées constituent un outil didactique essentiel pour la stimulation des fonctions

intellectuelles et créatives de l'individu; ils permettent à l'enfant de connaître la diversité du monde qui l'entoure et les expériences humaines, les immenses possibilités de l'imagination; ils accroissent ainsi ses capacités d'ouverture et de tolérance à l'égard des autres".

M. Gaston Zossou, ministre en charge de la Culture a, pour sa part, souligné qu'"il est toujours intéressant d'aller sur un site ou dans un musée. Mais tant que l'on n'a pas conscience du «pourquoi on y va», dans quel objectif on fait cette démarche, le «comment on y va», le «ce qu'on y fait» n'a pas grand sens. Or, a précisé M. Zossou, l'acte éducatif comme l'acte culturel demandent du sens".

Les travaux du séminaire ont débouché sur des propositions en vue de la mise en œuvre de programmes pertinents et attractifs destinés à l'intégration des enfants africains dans les univers des musées.

La naissance de l'École du patrimoine africain (EPA), fruit de la coopération entre le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) dont le siège est à Rome et l'Université nationale du Bénin (UNB) est consacrée par un accord signé par les deux institutions en novembre 1998.

Enfin, il est à noter que l'organisation du 9<sup>ème</sup> séminaire PREMA a bénéficié de l'appui financier de plusieurs partenaires au développement (Allemagne, Suisse, France, Danemark etc.).

## ZOU - COLLINES

UNE FOIRE POUR ENCOURAGER  
LES ACTIVITÉS DE  
TRANSFORMATION LOCALE

Que peuvent avoir de commun, les activités des groupements de producteurs ou de transformation avec celles que mènent les ONG au sein des communautés à la base ? À l'évidence, les activités des uns et des autres en tant qu'acteurs endogènes de développement concourent aux mêmes objectifs stratégiques. Telle est la philosophie qui fonde l'organisation régulière, depuis quatre ans déjà, d'une foire-exposition de produits béninois, œuvres de plusieurs ONG et groupements de transformations. C'est ainsi que s'est tenue du 27 au 29 septembre dernier au lycée technique de Bobicon, la quatrième édition de cette manifestation. Les organisateurs de cette foire d'exposition sont le Service des volontaires du Corps de la Paix du Bénin et le Conseil national pour l'exposition (CNE). Quant aux participants, ils étaient une cinquantaine d'ONG et de groupements.

Au-delà des œuvres et ouvrages exposés, ce rassemblement national était une occasion privilégiée d'échanges d'expériences et de projections utiles. Le public également y a trouvé son compte en allant nombreux à la découverte des produits béninois, fruits de l'esprit créateur et du travail opiniâtre des groupements de transformation.

La répétition d'une telle manifestation est assurément de nature à offrir un cadre de concertation approprié aux ONG entre elles d'une part, et avec les groupements d'autre part en tant que petites et moyennes entreprises.

Ce partenariat harmonieux s'avère bénéfique pour les parties prenantes (qui souhaitent, du reste, voir se pérenniser la foire-exposition des ONG comme outil de développement).

Il est à espérer, suite à cette foire, une meilleure connaissance des ONG et groupements de transformation, ainsi qu'une plus grande cohérence de leurs interventions à travers des actions concertées complémentaires; et enfin, la création de réseaux d'ONG en rapport avec leurs objectifs et activités sur le terrain.

Évariste Déla

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

## À PROPOS DU REFUS DE LA DIFFÉRENCE : L'IMAGE DU MOKOLÉ À KANDI À TRAVERS LES ÂGES

Les Mokolé (1) vivent dans plus d'une vingtaine de villages dont la quasi-totalité se situe entre Kandi et Guéni, dans le Borgu. D'origine yoruba, leurs ancêtres seraient partis d'Oyo pour venir s'installer dans la région où ils étaient parmi les premiers occupants du site de Kandi.

Cette localité est devenue très cosmopolite avec la présence de Baatombu, de quelques rares Dendi, de Hausa et de Mokolé victimes d'un préjugé négatif.

\*  
\* \*

Tout à fait singulière et foncièrement défavorable est l'image du Mokolé au sein de la société de Kandi. Présent depuis des générations, sinon des siècles dans cette localité où il ne saurait être considéré comme un étranger puisqu'elle est aussi la sienne, bien qu'il ne soit pas seul à l'occuper, il est perçu comme un sorcier d'un genre particulier, absolument redoutable: supérieure à celle des autres, leur sorcellerie serait, de surcroît, doublée de pratiques ésotériques d'une très grande capacité de nuisance. Alors que chez d'autres groupes ethniques comme les Dendi, les Baatombu, les Boko, les Hausa, les Fulbé, etc., l'on pense qu'il n'y a que quelques sorciers, le préjugé selon lequel tous les Mokolé sont détenteurs, sans réserves et sans nuances, de la sorcellerie, est très largement partagé au sein de la population; d'où un fort sentiment de méfiance à leur égard; aussi bien, maints habitants évitent d'avoir affaire à eux, surtout la nuit, ce qui suscite chez quelques-uns de ceux-ci des

comportements d'évitement. L'on raconte qu'il est plusieurs fois arrivé que des Mokolé étrangers nuitamment arrivés à Kandi aient demandé et obtenu l'hospitalité chez des gens et qu'ils aient été renvoyés avant l'aube par ceux-ci dès qu'ils ont découvert leur véritable identité (2), c'est-à-dire dès qu'ils se sont rendu compte de leur propre méprise.

En outre, le Mokolé est regardé aussi, notamment par les milieux musulmans fervents de Kandi, comme l'animiste par excellence, le païen (3) en contact étroit avec les forces maléfiques de l'univers avec lesquelles il semble avoir pacté lié.

La conséquence majeure de ce regard porteur de méfiance et de suspicion, c'est-à-dire de préjugés dépréciatifs, est que les Mokolé, tout en étant nombreux à Kandi, donnent l'impression de n'y être qu'une infime minorité, une quantité négligeable. C'est que la plupart d'entre eux se cachent sous des identités et des ethnonymes d'emprunt, ainsi que sous le couvert de la conversion à l'islam, fût-elle de façade.

Beaucoup de ceux qui, à Sinikusu-béri comme à Hébumé, à Baniguruu comme à Gansoso, etc., se disent aujourd'hui Dendi et parfois Bariba(4), — mais surtout Dendi —, ne sont en fait que d'authentiques Mokolé: il n'est pas exagéré d'affirmer, sous forme de boutade, que Kandi est une localité de Mokolé sans Mokolé. Le complexe de supériorité des autres est tel et celui d'infériorité du Mokolé est également tel que celui-ci évite autant que possible de parler sa langue considérée

comme étant celle de personnes arriérées, frustes, rudes, non civilisées... Une belle langue cependant, au même titre que le baatonum ou le dendishiné devenu le parler des évolués, des vrais chadins, des gens bien qui se veulent être des modèles à suivre. Spectaculaire triomphe du parler dendi dans un milieu où, ethniquement parlant, les vrais Dendi sont peu nombreux; Kandi n'est pas Karimama et ne saurait être classé parmi les centres urbains dendi de la République du Bénin. Le mythe du dendishiné est devenu une sorte de paradigme à Kandi.

## CONCLUSION

Bien qu'il soit, en fait, chez lui à Kandi, le Mokolé s'y comporte comme un étranger indésirable, qui vit une situation de mal être, prenant de multiples précautions d'intégration ou d'insertion dans un milieu où pourtant il devait se sentir particulièrement à l'aise. Des préjugés tenaces ont fini par susciter chez lui un sentiment mué en complexe d'infériorité.

Cette situation déplorable a cependant des limites: il n'est pas rare par exemple de rencontrer à Kandi des Mokolé qui, au mépris de tout préjugé et du regard de l'autre, parlent leur langue, n'hésitent pas à exhiber leur identité et leur fierté d'être, ou plutôt de n'être que des Mokolé. Mais combien sont-ils, ces hommes qui font exception à la règle générale? Il n'est pas rare aussi de rencontrer dans cette société quelques rares personnes qui ont pour eux beaucoup de respect et les considèrent même comme égaux à eux, aux autres. Mais combien sont-ils aussi ceux qui acceptent la différence comme un facteur de complémentarité et d'enrichissement culturel?

## NOTES

(1) Les Baatombu les désignent plutôt sous l'appellation de Féri (singulier) et de Fériba (pluriel).

(2) Sont considérés comme plus dangereux que les Mokolé de la ville ceux nouvellement arrivés de leur ville pour Kandi.

(3) C'est le Kéféri (Kafr) des musulmans. Et pourtant ils sont bien nombreux à Kandi, les Mokolé islamisés.

(4) Certaines personnes qui se disent Dendi à Kandi et ne parlent que le dendishiné sont en fait des Baatombu.

A. Félix Iroko

## PLANTES MEDICINALES

## GOMBO



|                 |                              |
|-----------------|------------------------------|
| Nom latin       | : Hibiscus esculentus L.     |
| Famille des     | : Malvacées                  |
| Frangais        | : Gombo, okra, Dalgé de dame |
| Fon             | : Févi                       |
| Yoruba ou Nagot | : Ila, Ilasso, Ilassado      |
| Mina            | : Félini                     |
| Adja            | : Félini, Félini, Lafai      |
| Wool            | : Félini                     |
| Bariba          | : Abo, Yabo, Gururu (séché)  |
| Ditamari        | : Yawura                     |
| Wooma           | : Maogu                      |
| Yom             | : Maoner                     |
| Peul            | : Fâde.                      |

## DESCRIPTION

- \* Plante annuelle herbacée atteignant 2 m et plus;
- \* Tige robuste légèrement poilue;
- \* Grandes feuilles alternes souvent lobées;
- \* Fleurs isolées sur l'axe de la tige et de couleur jaune;
- \* Fruit : longue capsule conique s'ouvrant en plusieurs loges.

## ÉCOLOGIE

- \* Sols légers et bien drainés;
- \* Précipitation annuelle : 300 à 800 mm;
- \* Abondant surtout à proximité des villages;
- \* Sensible à certains parasites.

## ORIGINE / DISTRIBUTION

- \* Originaire de l'Inde;
- \* Introduit dans toutes les zones tropicales.

## CULTURE

- \* Reproduction par graines;
- \* Semer au début de la saison des pluies;
- \* Germination après environ 5 jours;
- \* Planter à des distances de 1 m;
- \* Avec arrosage, peut se cultiver en contre-saison;
- \* Cycle total : 5 mois.

## COMPOSITION

- \* Fruit : protéides (2 %), glucides (9 %), sels minéraux (calcium, phosphore) et vitamines (vit. C).
- \* Fleurs : quelques hétérosides.

## EMPLOI

## PLAIES INFECTÉES DE LA PEAU

- \* Choisir des feuilles fraîches exemptes de saleté;
- \* Eboillanter les feuilles;
- \* Mettre en cataplasme sur la plaie.

## MAUX DE GORGE

- \* Laver une poignée de racines sèches ou fraîches (environ 10 g);
- \* Faire bouillir dans 1 litre d'eau;
- \* Prendre en gargarisme au besoin.

## ATTENTION !

- \* Aucune restriction.

A. L. (ENDA)

"LA CROIX  
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements  
"LA CROIX DU BENIN"  
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 886

Tirage : 4.500 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Initié : 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

## TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin : 3.720 F CFA

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal et Togo : 4.680 F CFA

Guinée : 5.760 F CFA

Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. : 5.760 F CFA

France : 5.760 F CFA

Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone : 7.560 F CFA

Kinshasa (Zaire) : 9.000 F CFA

Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12.600 F CFA

U.S.A. : 9.480 F CFA 94,80 FF

Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 10.200 F CFA 102,00 FF

Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) : 8.520 F CFA 85,20 FF

Canada : 10.200 F CFA 102,00 FF

Chine : 12.600 F CFA 126,00 FF

## UN PEU DE DISTRACTION

## LE FOUILLES

## 40 MOTS CACHÉS

TEFFESOTTENOED  
LOTIONPOLLVELTE  
ERGANOLIIESTIME  
PARATIORRCUOERR  
EMROVTVGITIGITR  
EUMENAELEEREDIRE  
OUPNRNURUOEAINN  
PASOIIOORCNGNAO  
IEATNGMMAUIOIII  
ASUSCAEBSTPNFTT  
CIMEEHRSSEAINRO  
EOEVRIODERLEIEN

ENIGME "Espace situé devant une église (6 lettres).

LAPINE-RINCER-EFFET-ODÉON  
-IMAGINATIONS-NOTION-OPIACE  
-ESTIME-ANÉMIE-VELTE-AGONIE  
-LOTION-ÉLECTROCUTER-ORME-  
ONAGRE-REDIRE-SOTTE-OISEAU  
-ILÔT-ÉPÉE-MOTO-CABRI-TOILE  
-ARME-CELUI-IODER-GORET-  
OSSU-ERRE-IRAN-IGUE-PSAUME  
-INFINI-AMOUR-SOIR-AVRIL-  
TÊTE-NAÏTRE-NÈGRE-VESTON.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

## MOTS CROISÉS

|      |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1    | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| I    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| II   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| III  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| IV   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| V    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| VI   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| VII  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| VIII |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| IX   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| X    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |

## HORIZONTALEMENT

— I. Il y règne une anarchie totale. —  
II. Bouleversé. Tamises. — III. Une sous-  
préfecture de la région Sud de Côte  
d'Ivoire. Nation. — IV. Recueil de bons  
mots. Une divinité égyptienne. Élément  
vital. — V. Engendré. Mèches rebelles.  
Possessif. — VI. Conspiras. — VII. Éruc-  
tation. Sommeil profond avec perte de  
conscience. — VIII. Suites ininterrompues.

Garçon d'écurie. — IX. Déplacée. Af-  
fluent de l'Oubangui. — X. Anéantir.

## VERTICALEMENT

— 1. Étalage du savoir. — 2.  
S'exhaler. Pronom. — 3. Instrument de  
musique en cuivre. Jugement rendu par  
une juridiction supérieure. — 4. Saisis-  
sement. — 5. Il s'approprie frauduleuse-  
ment. — 6. Renforce l'affirmation.  
Planche. Fils de Noé. — 7. Baie japonaise.  
Mesure céleste. — 8. Alla en justice.  
Genre de mollusque appelé couteau des  
sables. — 9. Bramait. Possessif. — 10.  
Supplicier un coupable, en lui faisant  
subir de multiples chutes.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

## JEU DES SEPT ERREURS

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après,  
le dessinateur a commis sciemment  
7 erreurs. Relevez-les.



(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU  
LES NOMBRES CROISÉS  
ENTIERS POSITIFS  
de notre livraison n° 734

13 — 1 — 14 — 8 — 6  
1 — 1 — 2 — 1 — 2  
14 — 2 — 12 — 9 — 3  
9 — 1 — 9 — 3 — 6  
5 — 2 — 3 — 3 — 9

## CITATIONS ET PROVERBES

## CITATIONS

• "Quand un homme est en paix avec  
ses dieux et ses ancêtres, sa récolte sera  
bonne ou mauvaise, selon la force de  
son bras" (Chinua Achebe, écrivain nigérian,  
extrait de son roman *Le monde s'effondre*).

• "Qui sert bien son pays, n'a pas  
besoin d'aideux..." pensait Voltaire (philosophe  
et écrivain français du XVIII<sup>e</sup> siècle,  
1694-1778).

• "Être abandonné, c'est être comme  
une feuille qui voltige mais qu'aucune

main n'ose ramasser" (Mariama Bâ, Séné-  
galaise, auteur de *Une si longue lettre*).

## PROVERBES

• "Le pays où les pierres vous con-  
naissent vaut mieux que le pays où les  
gens vous connaissent" (proverbe berbère).

• "Une rencontre n'est que le com-  
mencement d'une séparation" (proverbe  
japonais).

## FAÇONS DE PARLER

## DES MOTS ET DES FAUTES

Une gageure.

Ce nom qui s'écrit **gageure**  
(CAGEURE) se prononce «gajure» et  
non «gaceure». Pourquoi ?

S'il n'y avait pas la lettre «E» entre le  
«G» et le «U», le son de la syllabe serait  
«gure» comme dans «figure». Or le mot  
**gageure** est dérivé du verbe **gager**. Ces  
deux mots devant rester phonétiquement  
proches, **gager**... a donné (phonétique-  
ment) «gajure» avec le son «J». Mais, du  
point de vue de l'orthographe, ce nom qui  
signifie engagement à payer un gage si  
l'on perd un pari, s'écrit donc **gageure**  
(CAGEURE).

Enfin, le nom **corneille**, oiseau  
proche du corbeau, a donné l'expres-  
sion : **bayer aux corneilles** : regarder en  
l'air, perdre son temps ou faire le  
badaud.

Noter que dans cette dernière expres-  
sion, le verbe s'écrit : **bayer** (BAYER).

Cependant on le trouve souvent sous  
l'orthographe **bâiller** (BAILLER) : ouvrir  
la bouche par ennui ou par sommeil.

## JEU DE MOTS

Cuisseau (EAU) et cuissot (OT)

Ces deux noms de la langue française,  
deux homonymes, se rapportent à des  
noms d'animaux différents : sanglier, cerf,  
veau et chevreuil. A chacun son cuissot  
(OT) ou cuisseau (EAU), en d'autres  
termes à chacun sa cuisse.

Pouvez-vous reconstituer les bonnes  
«paires» ?

Réponse : Le cuisseau (EAU) c'est la  
partie du veau comprenant la cuisse et la  
région du bassin.

Le cuissot (OT) c'est la cuisse du  
sanglier, du cerf ou du chevreuil.

## DES MOTS NOUVEAUX

La microcopie

Il y a un peu plus de vingt ans, dans le  
domaine technologique, un nom nouveau  
apparaissait : la microcopie.

C'est la reproduction obtenue à l'aide  
d'un dispositif optique réduisant forte-  
ment les dimensions d'un document pho-  
tographié. Très utile dans des bibliothé-  
ques par exemple, pour conserver des  
collections de journaux.

Faire de la microcopie, c'est  
microcopier.

## DES MOTS VOISINS

Le verbe introduire

Introduire dans le sens habituel, c'est  
faire entrer une chose dans une autre ; et  
si cette autre chose a la forme d'un  
fourreau, on emploiera familièrement le  
verbe **fourrer**.

Quant à **insérer** c'est introduire une  
chose dans une autre mais de façon à ce  
qu'elle forme un tout avec elle.

Insérer a pour synonyme **inclure**.

Il existe aussi le terme de **reliure** :  
**encarter**. Encarter c'est soit **insérer** un  
carton dans une feuille, soit un prospectus  
dans un livre.

Remarque : **Introduire**, c'est aussi en  
parlant de personnes, donner accès dans  
le monde. Et si l'on conduit plusieurs fois  
cette personne en faisant tout ce qui est  
nécessaire pour lui assurer du succès, on  
la **produit**, ce qui est fréquent dans le  
domaine du spectacle ou des arts.

## DES MOTS ET DES ANIMAUX

Avec les noms **corbeau** et **corneille**.

Un homme avide et sans scrupule est  
un **corbeau**. Cet oiseau, à cause de sa  
couleur noire évoque souvent la mort ou  
le malheur d'où le surnom de **corbeau**  
donné aux croque-morts et aux fos-  
soyeurs.

On dit aussi : **noir comme un cor-  
beau**... très noir.

Être **ravitaillé** par les **corbeaux** :  
vivre isolé, loin de toute information.

Un proverbe : **Les corbeaux ne cré-  
vent pas les yeux aux corbeaux**. En  
d'autres termes : Les méchants ne se font  
pas de mal entre eux.

## NATION

## L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION COMMENCE PAR POSER DE SÉRIEUX PROBLÈMES AVEC CERTAINS MÉDICAMENTS

Réuni en conseil des ministres le mercredi 29 septembre dernier, le gouvernement a adopté quatre projets de décrets dont deux relatifs au secteur de la santé publique. Les deux portant respectivement modalités de déconditionnement de certains produits pharmaceutiques, et autorisation de substitution des médicaments essentiels aux spécialités pharmaceutiques.

Pour en arriver là, c'est que, une grande grande frange de la population béninoise a malheureusement été victime de la vente illicite des produits pharmaceutiques de qualité douteuse selon les responsables du ministère de la santé. Les opérations coup de poing engagées contre ces vendeurs ont suscité divers commentaires au sein des populations. Pour éclairer d'avantage ses lecteurs sur le sujet, la rédaction de la Croix du Bénin a interrogé pour eux le directeur de l'inspection et de la vérification interne (DIVI) du ministère de la santé publique, Dr Joseph Foundohou. Lisez plûtôt.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Directeur, voudriez-vous nous parler de l'initiative de Bamako en mettant accent sur sa mise en application au Bénin ?

M. Joseph Foundohou : L'initiative de Bamako est née à partir des problèmes de fonctionnement qui se posent aux formations sanitaires dans le monde entier et surtout dans les pays en développement. Les États n'ont pas assez de moyens pour faire fonctionner ces formations sanitaires. Alors que la plupart des maladies dont souffrent les populations peuvent être traitées à un niveau périphérique : la prise en charge de la santé au niveau communautaire permettra un fonctionnement plus correct des formations et les médicaments feront moins défaut. Comme le problème de financement est un problème que l'État n'arrive pas à régler, il est arrêté qu'au niveau des formations sanitaires, les patients qui y arrivent pour se faire traiter, payent un taux global, incluant à la fois la consultation, les frais de médicaments, les frais des actes. Cette somme serait retenue au niveau des formations sanitaires et ne sera plus versée dans les caisses du trésor public comme cela se faisait auparavant. Un décret a donc été pris et permet la rétention de ces fonds au niveau des formations sanitaires. Ce qui facilitera le renouvellement des stocks de médicaments et le fonctionnement des formations sanitaires. Pour gérer ces fonds, il a été décidé de mettre en place un organe appelé comité de gestion dont la grande partie des membres est issue de

la population. Ces fonds sont gérés donc avec la participation de la communauté. C'est pourquoi on parle de financement communautaire. Car l'argent qui est ainsi perçu des malades et/ou de leurs accompagnateurs ou parents et mis à la disposition des formations sanitaires, est utilisé pour les soins de la population et le développement du milieu. Ce n'est donc pas la communauté qui a emmené de l'argent pour faire tourner les formations sanitaires. En réalité c'est des malades qui viennent et/ou de leurs accompagnateurs ou parents qu'on récupère de l'argent modique en compensation des services qu'on leur rend. Cet argent est mis en place pour pouvoir continuer à soigner et à traiter tous patients et parturientes dans de bonnes conditions. Pour réussir dans cette démarche, il était nécessaire que nous ayons des médicaments de bonne qualité qui nous coûtent moins chers. On a donc opté pour des médicaments sous nom générique. Et ce n'est pas tous les médicaments. On a sélectionné une gamme de médicaments essentiels, c'est-à-dire sans ajouts qui augmentent les frais. Ce qui est essentiel compte tenu de la pathologie du milieu. Un nombre restreint de médicaments a donc été retenu au départ : 40. Avec le temps et compte tenu des niveaux (communal, sous-préfectoral et départemental), de la qualité et du niveau du personnel, le nombre des médicaments essentiels peut varier graduellement. Pour gérer tout cela, la communauté désigne trois ou quatre représentants qui s'adjoignent aux agents de santé.

Au départ c'est l'infirmier au niveau de la commune qui fait les consultations au malade sur place après examen, le montant de la facture incluant les frais de consultation, de soins et de médicaments. Cet argent doit être gardé dans un compte ouvert par exemple à la Caisse locale de crédit agricole et mutuel (CLCAM) au niveau des régions et géré par le président des comités de gestion, le trésorier et le secrétaire. Tout retrait pour faire quiconque ce soit est cosigné par le secrétaire ou le président avec l'agent de santé. Au départ, ce sont les partenaires au développement qui ont mis à la disposition de chaque formation sanitaire un certain lot de médicaments. Je

parle comme ça de l'application de l'initiative de Bamako au Bénin. Le capital de départ a été constitué des lots de médicaments déposés au niveau de chaque formation sanitaire par des partenaires au développement. Et pendant 6 mois, le compte est resté bloqué. Après déblocage, l'utilisation des fonds est assortie d'un budget sur 6 mois élaboré en collation avec les membres de la communauté. Le budget adopté par le COGEC et accepté au niveau départemental est mis en exécution. Si les membres des communautés ne sont pas d'accord pour certaines activités prévues par les agents de santé, ils rejettent le budget et du coup l'argent est bloqué. C'est dire que les membres du comité de gestion sont dotés de pouvoir susceptible de bloquer les activités au niveau de la formation sanitaire. D'une manière générale, ce cas de figure n'est pas courant. Au début on avait pas de problème. Les problèmes ont surgi avec le temps ; car on a constaté qu'il y a assez d'argent dans les comptes et on sait dit qu'il fallait l'utiliser.

Par ailleurs et compte tenu de certains problèmes rencontrés au niveau du comité de gestion, des agents de la santé ont commencé par vendre leurs propres médicaments. Les problèmes ont commencé par là. Ils vont eux-mêmes s'approvisionner et céder aux

patients les médicaments qu'ils commercialisent. Et petit à petit, la vente des médicaments a assailli les formations sanitaires.

Pour finir, je dois dire que la responsabilité d'une telle situation est partagée entre le personnel et la communauté. Contrairement à ce qui devrait être, la seule activité des communautés sanitaires qui est la cession des médicaments a généré tellement de ressources thésaurisées que certains agents ont commencé à voir des moyens de s'enrichir. Mais de l'autre côté, des enquêtes ont révélé que des gens de la communauté qui n'avaient aucun contact avec des médicaments sont à l'origine des détournements de fonds communautaires. Les deux parties ne s'entendent parfois que pour sortir sur le dos des populations les fonds communautaires. À un moment donné, on en est arrivé à établir un règlement intérieur

pour la gestion du fonds communautaire. Les membres des COGEC y sont formés et quand leur mandat prend fin, ils peuvent être reconduits.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le directeur, face à la dérive constatée aujourd'hui dans la mise en œuvre de l'initiative de Bamako assortie de vente illicite de médicaments d'origine souvent douteuse, qu'elles précautions prenez-vous concrètement pour mettre fin à ce phénomène ?

Au départ, les supervisions étaient régulières. Les gens n'avaient pas la possibilité de détourner quoi que ce soit. Mais une fois que les partenaires nous ont laissés, les supervisions sont devenues rares, improductives. En revanche nous sommes chargés de l'inspection et de la vérification internes. Et pour limiter les dégâts, nous nous rendons souvent sur le terrain en vue de démasquer les stratégies mises en place par les agents de santé pour vendre illicitement des médicaments. Chaque fois qu'on en découvre, on rend compte et les agents coupables sont sanctionnés administrativement et pénalement. Soit ces agents indisciplinés sont affectés du poste qui leur permet d'être en contact avec des médicaments, soit on leur inflige d'autres sanctions. Et comme souvent ces cas font partie des dossiers de malversations, ils sont versés à la cellule de moralisation de la vie publique. Donc la lutte que nous menons présentement sur les marchés est également menée au niveau des formations sanitaires pour que tous les agents qui seraient surpris en train de vendre illicitement des médicaments soient sérieusement punis. Car ce faisant ces agents détruisent le financement communautaire. Ce qui empêche d'avoir plus d'argent pour permettre les financements communautaires, plus de médicaments pour faire fonctionner les formations sanitaires. Donc la lutte contre ces collègues est une lutte très acharnée. Et je crois que là-dessus, le ministre ne lésinera sur aucun moyen pour y arriver. Tels que les gens sont frappés sur les marchés, en notre propre sein, les agents le seront également. Des pharmaciens alimentent aussi les marchés parallèles. Il faut qu'ils sachent qu'ils sont eux aussi suivis. Je puis vous dire que la dernière rencontre que nous avons eue avec les gens du marché est édifiante. Nous attendons qu'on nous cite ceux qui fournissent en médicaments les marchés parallèles pour que les sanctions suivent. D'ailleurs nous avons déjà adressé des lettres à certains pharmaciens sur lesquels pèsent des soupçons. Très bientôt,



Dr Joseph Foundohou

## NATION

on reprendra la lutte contre ceux qui exercent illégalement la médecine.

«La Croix du Bénin» : **Monsieur le directeur, quelles sont, selon vous, les conséquences du non respect de l'initiative de Bamako sur la santé de l'homme et au-delà sur le développement de la nation béninoise en général ?**

**M. Joseph Foundohou** : Il n'y a pas de santé sans médicament d'une manière générale. Il faut pour ce faire de bons médicaments gardés dans de bonnes conditions et délivrés par des personnes compétentes en la matière. Je dois vous dire actuellement que nous sommes sûrs de la qualité des médicaments sous nom générique. En effet, on dispose d'un laboratoire de contrôle de qualité et d'efficacité qui nous permet d'analyser les médicaments que nous recevons si nous restons toujours dans la ligne que nous nous sommes tracée, c'est-à-dire,

mettre à la disposition des populations des médicaments de bonne qualité conservés dans de bonnes conditions et délivrés par des personnes compétentes en la matière, la santé ne peut que s'améliorer.

Car les médicaments qui ne sont pas conservés dans de bonnes conditions perdent leur efficacité et deviennent très dangereux, étant entendu que, comme le disent les Anglais, le médicament c'est de la drogue. Donc il faut savoir l'utiliser pour avoir les effets que l'on désire. Prenez par exemple la chloroquine que l'on vend sur les marchés, elle comporte 10% de principes actifs alors qu'il faut en avoir au moins 90% à 100% pour obtenir des effets positifs sur l'organisme. Vous comprenez que, même 10 comprimés de chloroquine achetés sur nos marchés publics voire même dans les rues et pris par un patient n'auraient pas valu la qualité d'un seul comprimé de chloroquine sous nom générique. Quand on achète sur le marché et que l'on se soigne régulièrement avec, on induit la résistance des parasites qui commencent

par s'habituer au médicament. Là, le médicament devient inefficace et crée des problèmes. Car pour lutter actuellement contre le paludisme, le médicament qui coûte le moins cher c'est la chloroquine. Si le moment vient qu'on ne peut plus utiliser la chloroquine, cela engendre des frais et on aura beaucoup perdu en vies humaines avant de se rendre compte que le médicament utilisé n'est pas efficace. L'automédication dans notre pays en est pour beaucoup. Actuellement l'état de santé de la population commence par nous poser de sérieux problèmes avec certains des médicaments que nous avons et qui sont acquis dans des marchés, dans les rues voire cédés par des vendeurs ambulants dans les bureaux. Je dois vous dire qu'il y a beaucoup de gens qui ont des problèmes rénaux à cause de ces produits. Et généralement c'est des complications inutiles alors que nous ne sommes pas si riches pour procéder à des évacuations sanitaires tout le temps. Ce que l'on peut traiter peut-être avec 150 francs, on se laisse

parfois emmener à dépenser des millions de francs parce qu'on a pris des produits sur les marchés. C'est dire que l'initiative de Bamako est très profitable pour le Bénin du point de vue de la santé. Mais si nous n'arrivons pas à contrôler l'utilisation des médicaments achetés sur les marchés, nous continuerons à connaître d'énormes problèmes sanitaires.

«La Croix du Bénin» : **Monsieur le directeur, si je comprends bien, l'automédication est formellement déconseillée ?**

**M. Joseph Foundohou** : L'automédication n'est pas seulement déconseillée, mais proscrite, parce que celui qui traite, c'est quelqu'un qui a appris le métier pendant un certain nombre d'années. Et on sait qu'une affection peut avoir plusieurs signes. On procède à des diagnostics avant de prescrire des médicaments qui conviennent au cas décelé. Vous sentez des maux de tête, vous soupçonnez le paludisme et vous prenez trois comprimés de chloroquine, vous sentez peut-être une amélioration et vous avez l'impression que c'est terminé. Non ! Vous allez amené votre organisme à une certaine résistance. Et il est possible que vous n'avez pas ce que vous pensez avoir comme maladie. Donc, avant de prendre n'importe quel médicament, il faut consulter un médecin, sinon, on se tue sûrement. Le médicament est un couteau à double tranchant. Ça tue quand c'est mal utilisé et pour bien l'utiliser, il faut consulter les gens qui s'y connaissent. C'est très important.

«La Croix du Bénin» : **Monsieur le directeur, ne pensez-vous pas que la lutte déclenchée contre la vente illicite des médicaments va s'arrêter en cours de chemin comme on en a connu face à la mise en application de bien des mesures dans ce pays ?**

**M. Joseph Foundohou** : La lutte contre la vente illicite des médicaments fait partie des programmes d'action du gouvernement. La lutte est donc en fait pour tout le monde. C'est parce que le ministère de la santé publique a en charge la santé des populations qu'il prend une longueur d'avance par rapport aux autres dans ce domaine. Tous les ministères sont en fait concernés, et je vous dis qu'on rend compte de ce qui se fait au fur et à mesure au chef de l'État. Nous pensons qu'avec la détermination affichée aujourd'hui, il n'est pas question d'arrêter le combat déclenché. Ce serait un suicide si on l'arrêtait. Nous irons jusqu'au bout dans la lutte contre la vente illicite des médicaments dans la mesure où nous sommes et continuerons d'être soutenus par le gouvernement.

Propos recueillis par  
Barthélémy Cukpo Assogba

## MÉDICAMENTS SOUS NOM GÉNÉRIQUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les médicaments sous nom générique sont les mêmes que les médicaments de spécialité qui sont dans des boîtes dans les pharmacies. Ces médicaments et vendus surtout sous nom générique contiennent les mêmes principes actifs que ceux de spécialité. En fait le médicament agit à travers les principes actifs. Je dois vous dire que le laboratoire de spécialité qui fait ses recherches les garde pour lui et sort les médicaments qui portent sa signature. C'est lui seul qui commercialise lesdits médicaments. Vous comprenez qu'il garde seul sa côte. Le médicament générique, c'est ce qui tombe dans le domaine du commun. En revanche, son coût est dérisoire par rapport au médicament dit de spécialité. Avec la mise en œuvre du financement communautaire, la plupart des médicaments sous nom générique sont sous forme de comprimés. À cet effet, il y a l'aspect psychologique de la population de préférer les injections aux comprimés. Car il a foi aux injections. Ensuite, il y a la réticence du personnel de santé à faire croire que le médicament sous nom générique n'est pas efficace. C'est rien que des arguments pour développer leurs marchés parallèles. Des agents de santé vont jusqu'à aller acheter des médicaments injectables pour les populations sous prétexte que le comprimé sous nom

générique n'est pas efficace. Mal informée la population se fait vendre ses médicaments injectables. À la maternité par exemple, il y a un médicament qui intervient souvent lors des accouchements. Celui-ci existe sous forme injectable au niveau des financements communautaires. Mais, bien de sages-femmes préfèrent prescrire son homologue de spécialité. C'est pour mieux faire passer les médicaments génériques au Bénin, il faut d'abord que le personnel soit suffisamment acquis et formé ; que les médecins qui prescrivent soient suffisamment acquis et formés et qui ne se contentent pas seulement au délégué médical qui leur présente des spécialités sur spécialité. Avant d'arriver aux populations, il faut d'abord un effort au niveau du personnel de santé. Et c'est cet effort qui se matérialise à travers les différentes sortes de supervision, des contrôles. Il y a d'ailleurs eu des personnels de santé pour leur montrer l'importance des médicaments sous nom générique. Avec 100 F de chloroquine et 100 F d'aspirine, vous avez déjà guéri le paludisme, alors qu'il va falloir près de 7000 F de médicaments de spécialité comme aspégic, quinimax et autres pour toujours vaincre ce même mal. Vous voyez vous-mêmes la différence. Ce qu'il y a comme gain. (200 F contre plus de 7000 F). Donc c'est un problème de travail au niveau du personnel de santé, pour lui faire comprendre la nécessité de prescrire les médicaments sous nom générique qui est le même que celui de spécialité et avec le même effet.

Le médicament sous nom générique n'est en fait que le médicament qui n'a que le nom international. Le principe actif a une molécule et a un nom qui est connu de tout le monde. Le laboratoire qui a trouvé cette molécule l'utilise d'abord pendant 10 à 20 ans. C'est ce laboratoire seul qui commercialise le médicament de spécialité issu de la molécule pendant cette période. Mais une fois les 10 à 20 ans passés, le médicament tombe dans le domaine public. N'importe quel laboratoire peut fabriquer ce médicament tout en lui donnant un autre nom que celui du premier laboratoire qui l'a inventé. Ça reste sous une dénomination internationale sous nom générique. Donc c'est le même médicament, la même molécule qui a les mêmes effets. Sous nom générique, tous les noms de baptême qu'on lui avait donné sont enlevés. Le conditionnement se fait en gros, en l'état de vrais médicaments. Il est débarrassé de tout ce qui est attrayant. Mais son efficacité est identique au médicament avec emballage.

Les formations sanitaires s'approvisionnent en médicaments génériques auprès de la centrale d'achat des médicaments. Déjà certaines officines privées vendent des médicaments sous nom générique.

## RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

« L'ÉGLISE EN AFRIQUE EST UNE ÉGLISE MISSIONNAIRE ET, DANS LE MÊME TEMPS, UNE ÉGLISE EN MISSION »

## UNE CROISADE D'ÉVANGÉLISATION, ŒUVRE DE LA COMMISSION ÉVANGÉLISATION DE LA PAROISSE SAINT-LOUIS DE COTONOU

« L'Église en Afrique et sa mission évangélistique vers l'An 2000 ». Tel est le thème que le Pape Jean-Paul II a assigné à l'Assemblée Spéciale Synodale pour l'Afrique dans sa lettre apostolique Tertio Millennio Adveniente. C'est en s'inscrivant dans cette perspective du Saint-Père que la « Commission évangélisation » de la paroisse Saint-Louis de Cotonou s'est donnée la noble tâche de réaliser ce mot d'ordre : « L'Évangile pour tous d'ici l'an 2000 ».

Pour ce faire, elle a organisé une croisade d'évangélisation du 31 août au 6 septembre 1999. Ci-après les moments forts de cet événement désormais gravés en lettres d'or dans l'agenda de la paroisse.

Tout comme Jésus, qui, avant d'entreprendre sa mission, s'est retiré dans le désert pour prier et jeûner, la semaine d'évangélisation a été lancée le mardi 31 août par un tridum animé dans la ferveur par la jeunesse missionnaire de la paroisse. Le premier jour, l'attention du peuple de Dieu a été centrée sur le thème de l'appel du Seigneur. Ce fut l'occasion de méditer sur les hésitations, les objections et les peurs des prophètes, des envoyés à répondre à l'appel de Dieu. Le texte choisi à cet effet est celui de Jérémie 1, 4-8 où il a été question de la vocation de Jérémie. Mais le prophète ne parvient à braver ou plutôt à surpasser cette faiblesse existentielle que grâce à la force de l'esprit de Dieu. Voilà donc le thème qui sera au cœur de la prière du mercredi 1<sup>er</sup> septembre. Le Pape Paul VI qui avait déjà saisi cette importance de l'Esprit Saint dans l'œuvre d'évangélisation a écrit ceci : « L'Esprit est l'agent principal de l'évangélisation. C'est lui qui pousse chacun à annoncer l'Évangile et c'est lui qui, dans le tréfonds des consciences, fait accepter et comprendre la Parole du Salut ». Ainsi, par la méditation de Ac. 2, 1-4, par des invocations et des chants à l'Esprit, les missionnaires ont prié et supplié le Saint-Esprit de venir prendre possession de chacun d'eux. Une fois revêtue de cette Puissance du Ciel, toute la communauté se tourne vers celui qui envoie travailler dans le champs du Seigneur pour l'adorer dans le Saint Sacrement durant toute la journée du 2 septembre.

Les différents groupes et associations et les communautés de base des quartiers de la paroisse ont assuré l'animation de cette journée de grâce. Heureuse expérience qui fait de tous les premiers jeudis du mois un jour d'adoration du Saint Sacrement. Tous ces moments d'intenses prières furent clôturés par la messe d'envoi en mission. Après cette préparation spirituelle, les missionnaires sont assez aguerris pour se lancer dans l'évangélisation porte à porte du 3 au 4 septembre 1999.

La mobilisation était générale ces deux jours de la proclamation de la Bonne Nouvelle. Tous les paroissiens, comme un seul homme, se sont décidés à porter haut le flambeau de l'évangélisation. Le 3 septembre à 10 heures, 133 missionnaires répartis en des groupes de 4 à 6 personnes sont envoyés dans cinq quartiers de la paroisse : Ayibatin 1, Ayibatin 2, Gbédégbé, Missité et Houénoussou. Au moment où ils



Une vue partielle de la communauté paroissiale Saint-Louis de Cotonou.

s'en allaient à la rencontre de leurs frères éloignés de Dieu et de tous ceux qui ne partagent pas leur foi, une vingtaine de fidèles, tel Moïse, se tenaient à l'église et priaient pour eux. À midi, tous ceux qui ont été empêchés de faire le déplacement, ont envoyé, qui de l'argent, qui de la nourriture pour soutenir les « ambassadeurs de Dieu ». Dès 12 h 30, des chants de louange et d'action de grâce annonçant le retour des missionnaires. Ce fut une véritable ambiance de fête sur la paroisse. On partageait ensemble le pain, on animait, on jouait jusqu'à l'heure du nouveau départ à 15 heures. Cette première journée d'évangélisation fut clôturée dès le retour de tous les groupes à 17 h 30 par le bilan de la sortie dont ci-après les étapes essentielles.

Dans les 232 maisons visitées, les missionnaires ont rencontré des personnes de toutes catégories parlant des langues comme le français, l'anglais, le fon, le mina, le yoruba et le tori. Cette pluralité linguistique constitue parfois un frein à l'annonce de la Bonne Nouvelle à cause de la non maîtrise de toutes ces langues par les missionnaires. L'accueil fut chaleureux mais parfois aussi expéditif. Les envoyés eux-mêmes ont été particulièrement impressionnés par l'accueil sympathique des frères des autres religions tels que les musulmans. Plusieurs d'entre eux leur firent des dons voir en espèces. La plupart des questions débattues lors des entretiens tournent autour du syncrétisme des catholiques, de leurs contre-témoignages, de leur manque de solidarité et du mariage. Les malades rencontrés dans les maisons ont aussi bénéficié de leurs prières et de leur soutien. Les missionnaires n'ont pas hésité à traquer les frères et à aider les personnes souffrantes. Voilà la configuration du travail, battu le premier jour.

La seconde journée présente le même visage en dehors du nombre de missionnaires et des maisons visitées qui ont diminué. Avec un effectif de 106, ils ont parcouru 188 maisons.

L'un des objectifs réalisés par les missionnaires est la sensibilisation de la

population à venir au grand rendez-vous du dimanche 05 septembre fixé à l'école primaire Missité pour 15 heures. Le déplacement a été massif malgré cette journée ensoleillée. Mais cette foule curieuse devait attendre la préparation du podium et l'installation de la sonorisation. Ce n'est qu'aux environs de 16 h 30 que s'ouvrit la soirée par l'arrivée triomphale des Feux Nouveaux dans les lieux avec à leur tête, le curé de la paroisse, l'abbé Florent Nascimento. C'est ainsi qu'ils lancèrent la soirée par des vivats, des chants de louange et des danses. À leur suite, les chorales Saint-Augustin et Hanyé ont séduit par leurs prestations. Après une si belle ouverture, le podium fut cédé à la troupe théâtrale « La Colombe » qui a présenté un tableau un peu original de la parabole de l'Enfant prodigue. La Miséricorde de Dieu le Père, thème tiré de cette représentation fut brièvement exposé par deux séminaristes. Nous cheminons ainsi vers le grand événement de la soirée : la messe célébrée par l'abbé Florent Nascimento. Mais malheureusement et en raison du temps pris par la cérémonie et de la mauvaise qualité de la sonorisation, certains frères n'ont pas attendu ce moment capital avant de rentrer chez eux. Disons que la messe de cette soirée était une grande fête et une adoration. Le style de la prédication fut exceptionnel : toute l'homélie fut chantée avec la foule. Le second fait marquant eut lieu après la consécration. Le Saint Sacrement fut non seulement exposé mais on le fit aussi circuler dans la foule. Ce temps d'adoration a été clos par des chants de louange. La messe poursuivit alors son cours.

La grande conclusion à toute cette semaine d'évangélisation a été faite le lendemain, au cours d'une messe d'action de grâce.

Au regard de ce grand événement, la joie inonde le cœur des missionnaires qui ont travaillé à l'avancement de l'œuvre de Dieu. Le mot d'ordre lancé par la Commission : « L'Évangile pour tous d'ici l'an 2000 » se concrétise et annonce les couleurs du Jubilé de l'an 2000.

Afouda Irma-Marie

## DU JAMAIS VU AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DE BANTÉ

L'union fait la force selon un dicton. Et l'acte salutaire que viennent de poser les fidèles catholiques de la paroisse Saint-Joseph de Banté illustre bien ce dicton.

En effet le dimanche 5 septembre 1999, une voiture 404 Peugeot a été présentée aux fidèles à la sortie de la messe.

Payé par la communauté catholique de la paroisse Saint-Joseph de Banté, ce véhicule fait sa fierté et sa joie car il y a deux ans environ que son curé, le révérend père Adey Benjamin s'est trouvé sans moyen de déplacement. Et pourtant, ses déplacements à l'intérieur de la paroisse et hors de Banté pour des réunions et des séminaires étaient fréquents. Notre infatigable curé ne se décourageait guère et répondait sans lassitude aux divers appels avec un engin croulant et parfois à l'aide des engins communément appelés « Zémindjan ». Devant cette situation que je ne veux guère qualifier, le comité paroissial présidé par M. Laourou François a préconisé l'achat d'un véhicule pour la paroisse. L'idée a été généreusement épousée par l'ensemble de la communauté. En octobre 1998, un appel a été lancé dans ce sens. La sensibilisation organisée avec pour cible les fidèles a bien abouti. Les fidèles ont eux-mêmes pris la décision de donner chacun vingt kilogrammes de noix d'anacarde. Et comme Dieu sait toujours très bien faire ses choses, la campagne agricole 1998-1999 a été fructueuse en noix d'anacarde. Librement donc, chacun a donné les vingt kilogrammes décidés et certains ont même donné au-delà. Les sous provenant de la vente des noix ne suffisant pas, des appels ont été lancés aux bonnes volontés. Spontanément, les hommes, les femmes, les petits et les associations dont les membres avaient pourtant donné des noix d'anacarde n'ont pas voulu être du reste, les dons en espèces venaient de toutes les poches. Le résultat a permis d'offrir la Peugeot 404, joli cadeau du mois de septembre à la paroisse.

Un événement heureux ou malheureux ne survenant jamais seul, la grande liesse liée à l'acquisition de la voiture coïncidait avec l'arrivée de la sœur Ida Lègba qui, une semaine auparavant, a émis son premier vœu dans l'Institut des sœurs de Saint Augustin (SSA) à Ouando, Porto-Novo. En route pour Natitingou pour rejoindre son poste d'affectation, la sœur Ida Lègba a tenu à faire escale à Banté pour présenter ses remerciements à tous ceux qui l'ont soutenue dans leurs prières ainsi que par des dons en nature et en espèces.

Pour la petite histoire, rappelons que la sœur Ida Lègba a fait ses études primaires à Banté et c'est de la paroisse de Banté qu'elle est partie pour le noviciat. Par enchantement, le curé Adey a donné le nom Adjoké à la religieuse Ida et Olayidjo à la voiture.

Frères et sœurs en Christ de la paroisse Saint-Joseph de Banté, nous venons de gagner le pari d'acquisition de la voiture, il reste une autre bataille à gagner, c'est celle de l'aggrandissement de l'église de la paroisse qui devient de plus en plus exigüe pour contenir les milliers de croyants qui y affluent pour adorer le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ et notre Dieu.

Marial Tossou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## LA MUSIQUE RELIGIEUSE : UNE ŒUVRE SACRÉE

(Suite de la première page)

« ambiancer » ; elles sont mordues par le souci de faire sensation. Dans ce climat, il convient de re-lire la constitution Sacrosanctum Concilium, de re-situer et de reconsidérer la participation de la musique et sa spécificité dans la célébration liturgique.

CHANTER : PRIER — LOUER

« Chanter au Seigneur un chant nouveau (...) jouer pour le Seigneur sur la harpe au son des instruments, au son de la trompette et du cor... » (Ps 98).

Le psalmiste invitait ainsi nos pères à la louange de Dieu, à la prière. Les pères de l'Église, en leur temps, ont lutté pour garder la pureté de la musique sacrée face à la musique populaire de leur temps. La musique avait donc une place importante dans la liturgie. Cette place lui est reconnue par la constitution Sacrosanctum Concilium. Elle est prière en même temps qu'elle contribue à solenniser les célébrations liturgiques. Elle sert à la louange divine et favorise l'unité des chrétiens. Car « parmi les formes d'expression liturgique, le chant est particulièrement favorable à une expression intense de la personne ; en même temps, tous les membres de l'assemblée (...) y expérimentent leur communion la plus intense vis-à-vis des autres et de Dieu »<sup>(1)</sup>. En ce sens, la musique doit requérir le savoir-faire artistique des musiciens.

Comme expression de participation des fidèles à la célébration liturgique, la musique sacrée a besoin de notre touche particulière au concert des nations. C'est pourquoi la constitution accorde à la musique autochtone des pays des missions



Une chorale exécutant des airs.

l'estime qui lui est due. Il urge de promouvoir les formes de musiques traditionnelles. Beaucoup d'efforts se font, mais il reste que nous ne sommes pas encore tous acquis à cette noble cause. Car même si le chant grégorien et l'orgue sont l'héritage de l'Église catholique, celle-ci n'exclut pas les autres formes de musique. La musique moderne et classique, et tous les autres instruments peuvent participer à la liturgie et jouer le rôle de musique sacrée. À ce titre, ils doivent favoriser la prière et s'accorder à l'intention liturgique de l'Église.

LE MUSICIEN RELIGIEUX :  
APÔTRE DE L'ÉVANGILE

L'importance du musicien dans

l'Église est ainsi proclamée. Le musicien exercera à son rang « un véritable et authentique apostolat »<sup>(2)</sup>. Les musiciens ont la charge de cultiver la musique sacrée et d'accroître son trésor. Ainsi, ils composeront des chants qui tiendront compte de la participation active des fidèles. Ils veilleront à la catholicité des paroles qui seront, de préférence, tirées de la Sainte Écriture ou des sources liturgiques. La musique sacrée ne doit souffrir d'aucune négligence car « l'Église veut la splendeur musicale du culte. Là où les moyens manquent, ou le temps ou la capacité font défaut, un humble bon vouloir la contente. Mais la négligence a son blâme, et si elle prétendait s'autoriser d'un principe, cette négligence encourrait une condamnation »<sup>(3)</sup>.

C'est pourquoi l'Église n'admettra jamais un laisser-aller au niveau des chorales qui devraient être de véritables lieux de ressourcement spirituel, à la fois pour les fidèles et pour les choristes eux-mêmes. Lorsque les chorales veulent faire les animations les plus ambiancées, on arrive bien à une superficialité dans les rapports à Dieu. La musique sacrée n'est pas liée à un goût de surface, mais elle doit nous solliciter de l'intérieur pour une adoration véritable de Dieu. On comprend alors que « la musique religieuse n'est pas un accessoire ou un agrément extérieur, c'est la vie même de la prière prenant sa forme complète »<sup>(4)</sup>. Ainsi les choristes veilleront à exprimer les sentiments des chants pour faire saisir la gravité et l'importance des célébrations. Il ne s'agit pas de jouer un spectacle, mais de vivre les chants. Les instruments accompagneront les chants d'une manière qui convienne à la partie de la célébration liturgique. En un mot, la musique (instruments et chants) devra tenir grand compte des temps liturgiques et des lectures proposées. Pour le cas des chorales des jeunes et à quelques exceptions près, on fait un calvaire pur et simple des schèmes de musique de danse pour accompagner des chants liturgiques. Cet état de choses a pour conséquence de nous délivrer un certificat de transfert qui nous met hors de nous-mêmes et nous installe sur les places où l'on voit voler les décibels. Il faut donc se former d'abord à la prière, ensuite à chanter juste et à jouer net. Ainsi les célébrations liturgiques seront-elles d'autant recueillies que l'animation aura une expression religieuse. Car « quand on parle de musique religieuse, c'est dans la musique même qu'on doit chercher la religion »<sup>(5)</sup>.

Pour finir, affirmions qu'il faut un choix judicieux du répertoire, un maître de chœur qui veille à la convenance musicale dans son harmonie. Il faudra pour les choristes un style juste qui ne révèle ni l'effort ni l'effet, basé sur l'équilibre vocal, la netteté du parolier et la piété.

La chorale ayant vocation de soutenir le peuple de Dieu lors des célébrations liturgiques, elle doit s'ouvrir à lui ; cette ouverture la disposera en permanence à écouter les reproches et par là-même à accueillir en son sein de nouveaux membres doués du point de vue instrumental et vocal.

Enfin, il faut que dans la célébration même et dans ses propres interventions au service du peuple chrétien, la chorale fasse l'apprentissage fervent, modeste et joyeux de l'adoration. Alors la chorale constituera un modèle de vie pour la communauté qu'elle anime.

Gniwounon Corneille  
Séminaire Saint-Gall, Ouidah

### NOTES

(1) E. Quack, la tâche musicale des acteurs de la célébration.

(2) Pie XII, Pape, Musique : Sacra Disciplina, in D.C. Jan, 1956.

(3) A.-D. Serillonge, Prière et Musique.

(4) Idem.

(5) Idem.

NB. : Les titres et les sous-titres sont de la rédaction.

## LA PAROISSE SAINT-MICHEL DE COTONOU EN FÊTE

Le mercredi 29 septembre 1999, les fidèles et l'ensemble de la communauté chrétienne de la paroisse Saint-Michel de Cotonou ont célébré le 62ème anniversaire de leur fête patronale en l'honneur de l'Archange Michel. Mais la solennité de cette fête a été réservée pour le dimanche 3 octobre 1999 à la messe de 10 h 30.

Pour la circonstance et pour permettre à ce temps de grâce en l'honneur de saint Michel de réaliser en chacun des fidèles — selon le vœu du curé de la paroisse, l'abbé Jonas Ahouansou — l'unité et la consolidation de l'esprit de charité, d'amour et de fraternité, une participation spirituelle et matérielle de tous a été sollicitée. Aussi les paroissiens ont-ils honoré leur saint patron à travers une neuvaine de prière du 20 au 28 septembre. Cette neuvaine a été meublée d'une exposition du Saint Sacrement pour une adoration personnelle et silencieuse, de la messe et d'une prière spéciale à l'Archange Michel. Centrés sur le thème du pardon et de réconciliation, ces rencontres de prière ont été présidées par l'abbé François Hinnougbé et le curé de la paroisse. La messe du 29 septembre, jour

d'incidence de la fête a permis à l'abbé Ahouansou d'inviter ses paroissiens à redécouvrir la place de leur saint patron, l'Archange Michel dans leur lutte contre le mal afin de mieux l'invoquer dans leur vie de chrétiens.

Ces moments de grâce et de démarche spirituelle ont été complétés le jeudi 30 septembre par des sketches très émouvants sur les mêmes thèmes de reconversion, présentés par le groupe du renouveau charismatique. Tout ceci pour préparer les fidèles à vivre intensément, le lendemain vendredi 1er octobre, une soirée de célébration pénitentielle. Une manière pour les paroissiens de Saint-Michel de se mettre en condition d'amour fraternel pour mieux vivre la solennité de cette fête de famille le dimanche 3 octobre 1999.

Toutefois, cette grand' messe a été précédée d'une soirée récréative de concert spirituel donné le samedi 2 octobre en plein air devant le parvis de l'église par l'ensemble des 10 chorales de la paroisse qui chantent en langues nationales et en français, et ce, à la grande satisfaction de tous.

Ce sont ces mêmes chorales qui, en tenue uniforme, ont aidé les fidèles à prier, à adorer et à louer Dieu à travers leurs chants priants et joyeux, au cours de la messe du dimanche 3 octobre. Présidée par le curé de la paroisse qu'entouraient ses vicaires, les abbés Ignace Dellouh, Ponce Akenonne et l'abbé Joseph Babatoundé du diocèse d'Abomey.

Et comme pour ajouter à la beauté spirituelle de la fête, le curé a inauguré et béni au cœur de la messe deux ambons en béton armé et une géante et splendide statue de l'Archange Michel offerts par des paroissiens et des bienfaiteurs de la paroisse.

C'est par un pique-nique général et des réjouissances populaires que les paroissiens, regroupés par associations et mouvements ont poursuivi tout l'après-midi leur action de grâce en l'honneur de saint Michel. Le salut d'aurevoir à la Vierge pèlerine a clôturé la fête.

Guy Dossou-Yovo

## SOCIÉTÉ — COMMUNICATION

## CODE DE DÉONTOLOGIE DE LA PRESSE BÉNINOISE

Sous l'autorité de l'observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias (ODEM), les professionnels des moyens de communication sociale ont adopté le 24 septembre 1999 le code de déontologie devant réglementer leur profession. Ce code qui définit les règles de conduite du journaliste sera lancé le 24 octobre prochain à Cotonou. La rédaction de la Croix du Bénin se fait le devoir de présenter le texte intégral dudit code à ses lectrices et lecteurs.

## Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information.

Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de la presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin.

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

## Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont :

## Article 1 : L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies

Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

## Article 2 : La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

## Article 3 : Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique.

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées.

Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

## Article 4 : Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité.

La publication des informations qui touchent à la vie privée d'un individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

## Article 5 : L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit.

Il ne cède à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction.

Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

## Article 6 : Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

## Article 7 : Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

## Article 8 : La séparation des commentaires des faits.

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

## Article 9 : La séparation de l'information de la publicité.

L'information et la publicité doivent être séparées.

## Article 10 : L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse.

Il doit proscrire toute forme de discrimination.

Il s'interdit l'apologie du crime.

## Article 11 : Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

## Article 12 : Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

## Article 13 : L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques.

Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé.

Il avoue s'il s'agit d'images d'archives, d'un "lex direct" ou d'un "direct", d'éléments d'informations, ou de publicité.

## Article 14 : L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

## Article 15 : La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

## Article 16 : La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

## Article 17 : La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères.

Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

## Article 18 : Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

## Article 19 : Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et des connaissances.

Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête.

Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

## Article 20 : Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances

d'autorégulation des médias et les associations professionnelles.

Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées.

Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

## Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

## Article 21 : Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

## Article 22 : Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

## Article 23 : La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles.

En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

## Article 24 : La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

## Article 25 : L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

## Article 26 : Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et des ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Cotonou, le 24 septembre 1999

## POLITIQUE — DIPLOMATIE

## AFRIQUE : LES TECHNOCRATES À L'ÉPREUVE DU POUVOIR

Les années 90 ont vu apparaître une nouvelle génération de politiciens africains. Pour la plupart anciens fonctionnaires d'institutions financières internationales, ils ont été perçus comme un recours face aux politiciens traditionnels. Mais l'épreuve du pouvoir est parfois amère.

Novembre 1990 : la Côte d'Ivoire est dans une mauvaise passe. Le miracle économique des années 70 et 80 n'est plus qu'un souvenir et la revendication démocratique pointe son nez. Mais Houphouët-Boigny a plus d'un tour dans son sac. Son joker s'appelle Alassane Ouattara. Ce technocrate de 47 ans, aguerri par ses passages au FMI et à la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), se retrouve d'un seul coup premier ministre, poste qui n'existait pas jusque-là. N'en déplaise aux caciques du PDCI au pouvoir, qui apprécient moyennement de voir débarquer ce novice en politique, le chef de l'État pense qu'il est l'homme de la situation. Il est bien vu des institutions financières internationales et semble suffisamment au-dessus des partis pour faire passer la pilule amère de l'ajustement structurel.

Quelques mois plutôt au Bénin, la Conférence nationale qui a préparé la fin du régime «militaro-marxiste» du président Kérékou, a choisi un certain Nicéphore Soglo comme le chef du gouvernement de transition. Il a le même type de profil que



M. Nicéphore Dieudonné Soglo, premier ministre du Bénin en 1990

confient à leur tour les plus hautes responsabilités à un autre technocrate : Mahamane Ousmane. Avec sa victoire aux présidentielles de 1993, tout laisse penser qu'une nouvelle catégorie de politiciens africains est née : plus compétents et moins marqués politiquement. Impression confirmée lorsque le Guinéen Sidya Touré, économiste réputé et ancien directeur de cabinet d'Alassane Ouattara, devient Premier ministre du président Lansana Conté, en juillet 1996.

## RETOURS DE BÂTON

La réalité est moins idyllique. La plupart de ces personnalités, auxquelles on pourrait ajouter l'ancien premier ministre et candidat à la présidentielle nigérienne Amadou Boubacar Cissé, ont, il est vrai, permis à leur pays de renouer avec les institutions financières internationales. Certains affichent même un bilan économique flatteur. Mais, jusqu'ici, aucun n'est parvenu à rester aux affaires. Dans le cas de Nicéphore Soglo et Mahamane Ousmane, il faut chercher les raisons de leur échec du côté de leur inexpérience de la politique. Mal préparés à l'exercice du pouvoir, ils ont rapidement subi des retours de bâton. Aux yeux des Bénévoles, le technocrate Soglo s'est mué en donneur de leçons imbu de sa personne, avec de surcroît une fâcheuse tendance à nommer les membres de sa famille ou de celle de son encombrante épouse aux postes de responsabilité. Autant de maladroites qui ont aidé Mathieu Kérékou à retrouver son

siège en 1996. Discredit également : Mahamane Ousmane dont les querelles incessantes avec son premier ministre, Amadou Hama, ont abouti au coup d'État militaire du général Baré Maïnassara, en janvier 1996.

Plus habile, Alassane Ouattara s'est longtemps gardé d'entrer de plain-pied dans les querelles politiques. À la mort d'Houphouët-Boigny, en décembre 1993, il s'est retiré au profit du dauphin constitutionnel, Henri Kona Bédié et à récupérer un poste de directeur-général adjoint au FMI. Un repli stratégique qui lui permet, aujourd'hui, d'apparaître comme un challenger plus dangereux que l'éternel opposant, Laurent Gbagbo, aux yeux du président ivoirien. Quant à Sidya Touré, son parcours rappelle beaucoup celui de son ancien patron appelé pour remettre l'économie de son pays à flot, ce n'est pas pour son bilan mais à cause de sa personnalité d'outsider dérangeant l'échiquier politique local qu'il a perdu son poste de



M. Mahamane Ousmane, premier ministre du Niger.

premier ministre, en mars 1999. Sortant rarement de sa réserve depuis lors, il jure n'avoir aucune ambition politique. En attendant, peut-être, de rebondir...

L'expérience montre, en tous cas, qu'être un bon technicien ne dispense pas d'être politicien, si l'on souhaite occuper les plus hautes fonctions. Ce que plusieurs de ces technocrates n'ont sans doute pas su comprendre à temps. En Afrique comme ailleurs, bien des personnalités appréciées pour leur compétence économique n'ont réussi à s'imposer en tant que le leader politique. En France, l'ancien premier ministre Raymond Barre (1978-1981) qualifié en son temps de «premier économiste de France», n'est jamais parvenu à se présenter comme un candidat crédible à la magistrature suprême. De même, l'Italien Romano Prodi, actuellement président de la Commission européenne, considéré comme un excellent gestionnaire, n'a pas tenu longtemps en tant que le chef du gouvernement de son pays. Mais surtout, la nouvelle ère de la politique africaine, tant espérée au début des années 1990, a eu ses ratés. Le Niger a renoué avec les coups d'État en 1996 et 1999. Au Congo, l'ancien autocrate, Denis Sassou-Nguesso, est revenu aux affaires après une sanglante guerre civile. Quant au Bénin et à Madagascar, ils sont à nouveau dirigés par deux anciens dictateurs, Mathieu Kérékou et Didier Ratsiraka, qui se sont offerts le luxe de reprendre le pouvoir par les urnes. La politique en Afrique subsaharienne a visiblement des exigences que les seules qualités de technocrates ne suffisent pas à satisfaire.

(apic/zn/pr).

Christophe Champin

Trois questions à : Sidya Touré, ancien premier ministre de Guinée (1996-1999).

**MFI :** Vous êtes particulièrement silencieux depuis votre départ de la primature. Que devenez-vous ?

Sidya Touré : J'ai créé une organisation non gouvernementale, le CERES (Centre d'Études et de Recherches Économiques et Sociales) dont le rôle est de participer à l'éveil des consciences sur les problèmes d'ajustement structurel. Nous avons compris au sortir de cette expérience à la primature, qu'il y avait un volet politique à l'ajustement structurel auquel il fallait prêter davantage attention. Notre ONG, à laquelle est adjoint un bureau d'études, travaille dans ce cadre. Je continue à ce titre à participer à une série de réunions organisées par différents gouvernements et organisations financières internationales. Nous travaillons avec d'autres associations et personnalités, notamment au Tchad, avec Saleh Ketzabo, et au Mali avec le président Toumani Touré. Parallèlement, je m'occupe de ma plantation de 450 hectares de palmiers en Guinée.

**MFI :** Pourquoi la plupart des technocrates, comme vous, n'ont pas réussi à conserver leur poste ?

Sidya Touré : Je tiens d'abord à préciser que ce n'est pas, à mon sens, un souhait des institutions financières internationales qui a amené des gens comme ceux-là à des postes de responsabilités. En tous cas en ce qui me concerne, ça ne s'est pas passé comme ça. C'était franchement la situation de ces différents pays qui a entraîné les responsables à faire appel à des gens capables de travailler à l'amélioration de la situation économique. Maintenant, peut-être avons-nous été un peu trop vite. Notre activité ne se situait pas au départ dans un cadre politique. Or, aujourd'hui, la lutte pour la sécurité économique se situe sur ce plan.

**MFI :** Est-ce à dire que vous auriez dû être un peu plus politicien et moins technocrate ?

Sidya Touré : Le problème est de savoir si ce que vous dites en phase avec la situation du pays dans lequel vous exercez vos fonctions. C'est très important. La cassure peut se faire également à cause des clans qui se battent pour le pouvoir. C'est la raison pour laquelle, je le répète, la lutte pour le développement se situe au niveau politique. Il faut que ces technocrates s'insèrent dans la vie politique afin d'en comprendre les mécanismes et d'élargir leur vision des problèmes et, peut-être, attirer davantage de personnes vers cet objectif de développement. Il faut expliquer aux uns et aux autres que, par exemple, ce n'est pas être un technocrate que dénoncer la corruption et demander une gestion transparente de la chose publique. C'est un aspect purement politique parce que c'est cela qui permet d'obtenir des progrès dans le développement économique.

Propos recueillis par  
Christophe Champin

## LES ORIGINES DES JUBILÉS

(Suite de la première page)

cinq mois plus tard, le 13 décembre 1294. Célestin V est l'unique pape de l'histoire à avoir démissionné.

Le cardinal Benedetto Gaetani lui succéda le 24 décembre. Il prit le nom de Boniface VIII. Il annula tous les actes de son prédécesseur mais curieusement il conserva la convocation du «pardon» qui devait avoir lieu en 1300. Célestin mourut le 19 mai 1296, dans la cellule dans laquelle il avait été enfermé sur ordre de son successeur qui craignait de le voir reprendre le

pouvoir. Il fut canonisé quelques années plus tard par un autre pape.

Le 22 février 1300, le pape Boniface proclamait le Jubilé par la bulle «Antiquorum habet fides», suivant l'esprit de son prédécesseur. Il accordait ainsi l'indulgence à tous ceux qui, cette année-là, se seraient rendus dans les basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul, à Rome. Le Jubilé, année de réconciliation entre les personnes et avec Dieu, était né. Ce fut un événement historique. Deux cent mille pèlerins vinrent à Rome, selon les estimations de l'époque.

(apic/zn/pr).

## ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

## DES ÉCOLIERS PIÉGÉS PAR LES PETITS BOULOTS

Pour beaucoup d'écoliers camerounais, les vacances sont synonymes de travail en ville pour financer les études. Sueur et dangers sont au rendez-vous.

« Dans mon cas, c'est clair, l'année où je ne bosse pas, je ne vais pas à l'école », Tchoupé Jean-Daniel est catégorique. Un peu amer, il ajoute : « Au village, les parents ne pensent jamais à notre scolarité. Ils préfèrent que nous travaillions dans les champs. On se débrouille en ville pour pouvoir financer notre scolarité ». Jean-Daniel n'est pas le seul au Cameroun à passer ses vacances en ville pour gagner de l'argent et financer ses études. Vendeur, porteur, brocanteur, chauffeur de moto-taxi, ces jeunes ont entre 10 et 20 ans et ne reculent devant aucune tâche.

Glory a 15 ans. Elle est en quatrième à Santa, village anglophone situé à 300 km de Douala. Dès la fermeture de l'école, elle part chez son oncle qui y réside. Les cacahouètes constitueront sa bourse d'étude : « Je me lève tous les matins à 5 heures pour cuire les arachides. Ensuite, j'aide ma tante à faire la vaisselle. Dès 8 heures, je suis partie. Je marche toute la journée pour vendre mes arachides et je rentre à 18 heures, épuisée ». Bilan de ce dur labeur : de 700 à 1000 F CFA ; Bien peu, diront certains. Mais Glory semble s'en satisfaire.

Gédéon Feukam, lui, a des vacances musclées. Il travaille chez son cousin qui tient un débit de boissons en ville. Il est porteur : 10 F CFA par casier. A raison de 80 casiers environ par jour, il empoche 800 F CFA. « Le travail de porteur n'est pas facile. Il faut avoir de la force physique et beaucoup de courage pour s'en sortir », soupire le garçon. Il n'a que 17 ans.

## PETIT BOULOT, GROS SOUCI

Le phénomène prend de l'ampleur. Depuis quelques années, les droits d'inscription et la scolarité sont payants dans les

établissements publics. Les prix ne cessent d'augmenter dans le privé, subissent l'inflation de plein fouet. Un prix parfois cher à payer. Glory habite une région au climat doux. À Douala, elle souffre : « Fréquemment, je ressens de violents maux de tête. J'ai comme l'impression que mes nerfs vont lâcher ». Et ce n'est qu'un moindre mal. Dans ces grandes villes, à longueur de journée, les adolescentes sont à la merci des clients pervers. « Certains me touchent les seins quand je passe ou me tapotent les fesses, se plaint Mélanie, une autre vendeuse de cacahouètes. D'autres me proposent d'acheter toute la marchandise contre un rendez-vous. En cas de refus, ils me proposent plus d'argent ». Beaucoup de ces jeunes filles rentrent au village enceintes...

La colère des parents est sans limite. « L'année dernière, ma fille est revenue de congés avec une grossesse alors qu'elle était allée en ville chercher de quoi acheter ses fournitures. C'est une autre charge qui s'est ajoutée au moment où nous n'avons même pas de quoi nourrir les autres petits », raconte Hélène Fanya, paysanne... et mère de 6 enfants. Son mari est sans pitié pour sa fille : « C'est un

prétexte pour s'éloigner de nous et se prostituer ». Dans un foyer proche, le ton est encore plus acerbe. Josianne, partie comme Glory à Douala vendre des beignets, est revenue avec une maladie vénérienne. « Une fois rentrée, elle faisait des fièvres successives. Quand je l'ai emmenée chez le docteur, ses examens ont révélé qu'elle souffrait de blennorragie. Imaginez quelle peine cette enfant me fait endurer ! Au lieu de me rapporter l'argent, c'est moi qui dépense à la fin ! » crie sa mère, très en colère.

Heureusement, l'histoire ne se termine pas toujours mal. Glory est revenue au village à la fin de ses vacances satisfaite : « Avec les 60.000 F CFA que j'ai gagnés, je me suis achetée des livres, des cahiers, une nouvelle tenue de classe et des chaussures. J'ai aussi pensé à ma mère à qui j'ai acheté un beau pagne ». Feukam Gédéon triomphe lui aussi. Il a réussi à collecter près de 45.000 F CFA. Une paire de tennis « Nike » lui permettra de faire bonne figure auprès des copains, même si elles sont de seconde... main. « J'ai mis de côté 15.000 F CFA pour mon inscription au lycée. Le reste, c'est pour des cahiers et les livres ». L'élégance ne lui a pas tourné la tête.

Séphora Kengne

## TRAITEMENT DU COTONNIER DANS LE BORGOU :

## LE CALISULFAN, UN PRODUIT TRÈS EFFICACE MAIS AUSSI TRÈS DANGEREUX

La production cotonnière de l'année écoulée a, dans son ensemble, été catastrophique aussi bien pour le paysan que pour la SONAPRA. Cette situation serait due aux nombreux dégâts causés dans les champs de coton par le parasite héliothis. Pour remédier à cet état de choses on a fait recours au Calisulfan qui semble être, à première vue très efficace mais avec des risques et pas des moindres.

On se souvient encore des dégâts incommensurables causés l'an dernier par l'insecte héliothis dans les champs de coton. Selon les paysans, c'était des produits frelatés qui auraient été mis sur le marché. Ce désastre avait provoqué une levée de bouclier des producteurs contre les fournisseurs d'intrants qui avaient manifesté leur mécontentement par des marches de protestation un peu partout dans le pays. Du côté des fournisseurs, on estime plutôt que les paysans auraient mal fait le traitement du cotonnier. Ce problème qui avait en son temps secoué même la classe politique de notre pays amena à des recherches.

Le constat établit que le produit binaire acaricide de la famille des pyrethrénoïdes a ses limites et est devenu inefficace contre l'héliothis ce qui favorise les ravages de ce parasite dans la sous-région ouest-africaine. Les investigations

ont permis de se rendre à l'évidence que cette formule est utilisée depuis une vingtaine d'années dans les différentes formulations de binaires. Par conséquent, un des insectes, l'héliothis, du spectre d'action de ces binaires, auraient développés une résistance naturelle. En outre, des chercheurs estiment qu'au cours de la campagne passée un flux migratoire d'héliothis aurait traversé le Bénin de l'est à l'ouest. Cette situation a provoqué une baisse drastique de rendement soit une perte de 51.000 tonnes et un déficit économique de la filière coton estimée à plus 11 milliards pour tout le Bénin dont 10 milliards pour les départements du septentrion.

Bien que très efficace dans le traitement de cotonnier, le calisulfan paraît par contre très dangereux pour l'organisme humain. Très toxique il serait à la base des nombreux cas d'intoxication alimentaire enregistrés ces derniers mois un peu partout dans le pays, 58 personnes auraient déjà succombé des suites de son utilisation.

Ce produit est d'autant plus dangereux qu'il est cumulatif. Son reliquat reste aussi longtemps possible dans les organes de la plante. Mieux c'est un pesticide destiné uniquement au traitement du cotonnier. Or, il n'est pas rare de voir des producteurs faire l'association des cultures vivrières avec le coton.

(ABP)

## CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

• La croissance du Produit intérieur brut (PIB) en Afrique subsaharienne a atteint 4% en moyenne de 1995 à 1998 dont 3,8% en 1998 et 2,7%, l'année dernière. Pour 1999, les prévisions du Fonds monétaire international sont de 2,9%.

• De 1991 à 1999, le réseau Fédération des caisses d'épargne et de crédit mutuel du Bénin (FECECAM-Bénin) a mis en place plus de 50 milliards de crédit en place pour financer l'agriculture, le commerce et l'artisanat.

• Le président américain Bill Clinton a proposé mercredi 29 septembre 1999, l'annulation de la totalité de la dette des pays pauvres à l'égard des États-Unis, à condition qu'ils utilisent cet allègement pour réduire la pauvreté.

• L'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a débloqué 45 millions de F CFA pour venir en aide aux ressortissants du Congo-Brazzaville réfugiés au Gabon.

• En valeur absolue, le nombre de chômeurs a atteint en août dernier 3,2 millions de personnes au Japon.

• Le taux de pauvreté a légèrement baissé aux États-Unis passant de 13,3% en 1997 à 12,7% en 1998.

• La zone euro a enregistré en fin juin 1999 un excédent commercial de 8,03 milliards d'euro, soit près de 5259,65 milliards de F CFA avec le reste du monde, contre 7,8 milliards d'euro, environ 5109 milliards de F CFA en juin 1998.

• La production céréalière mondiale devrait atteindre 1870 millions de tonnes en 1999, en légère amélioration par rapport aux dernières prévisions publiées en juin 1998. Cette amélioration est due aux meilleures récoltes attendues en Asie et en Amérique du Nord.

• Dans un communiqué, les ministres de la zone franc réunis en présence de leur homologue français, Dominique Strauss-Kahn et du ministre français délégué à la coopération, Charles Josselin, ont constaté un léger ralentissement de la croissance en 1999 qui s'établit à 4,8% après 5 années consécutives de croissance à des taux voisins de 5%.

• Le directeur général du FMI, Michel Camdessus, a appelé le mardi 28 septembre dernier les pays membres du FMI et de la banque mondiale à prendre des mesures pour restreindre le commerce et les dépenses d'armement dans les pays en développement. Il a proposé l'abolition des crédits à l'exportation pour le secteur militaire et prône une limite maximum des dépenses de défense qui ne devraient pas excéder 1,5% du PIB.

UN CADEAU QUI DURE.  
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,  
OFFREZ  
UN ABONNEMENT A  
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Église,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...